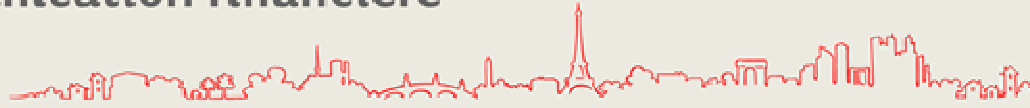




**Communication financière**



**RAPPORT FINANCIER**  
au  
**30 JUIN 2017**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>Présentation des Etats financiers</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Résultats consolidés</b>	<b>4</b>
2.1.	<i>Contexte économique et financier</i>	4
2.2.	<i>Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France</i>	5
2.3.	<i>Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS</i>	6
2.3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion consolidés	6
2.3.2.	Les fondamentaux financiers	7
2.4.	<i>Perspectives</i>	7
2.5.	<i>Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire</i>	7
<b>3.</b>	<b>Structure financière</b>	<b>8</b>
3.1.	<i>Les Fonds propres</i>	8
3.2.	<i>Les ratios prudentiels</i>	8
3.3.	<i>Le périmètre de consolidation</i>	8
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>9</b>
4.1.	<i>Risques de crédit</i>	10
4.1.1.	Principales évolutions	10
4.1.2.	Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2017	19
4.2.	<i>Risques de marché</i>	20
4.2.1.	Objectifs et politiques	20
4.2.2.	Gestion du risque	20
4.2.3.	Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché	22
4.2.4.	Exposition aux activités de marché	25
4.2.5.	Risque action	29
4.2.6.	Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2016	29
4.3.	<i>Risques particuliers induits par la crise financière</i>	30
4.4.	<i>Gestion du bilan</i>	33
4.4.1.	Risque de taux d'intérêt global	33
4.4.2.	Risque de change	34
4.4.3.	Risque de liquidité et financement	35
4.4.4.	Politique de couverture	37
4.5.	<i>Risques opérationnels</i>	38
4.5.1.	Description – Définition	38
4.5.2.	Principales évolutions et/ou actions	38
4.5.3.	Plan de continuité d'activité « Crue De Seine »	40
4.6.	<i>Risques de non-conformité.</i>	41
<b>II.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017</b>	<b>46</b>
	<b>CADRE GENERAL</b>	<b>46</b>
	<i>PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE</i>	46
	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>47</b>
	<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	47

<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>48</b>
<i>BILAN ACTIF</i>	49
<i>BILAN PASSIF</i>	50
<i>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</i>	51
<i>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</i>	52
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES</b>	<b>53</b>
1. <i>Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées</i>	53
2. <i>Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période</i>	61
3. <i>Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	62
3.1. Produits et Charges d'intérêts	62
3.2. Commissions nettes	62
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	63
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	64
3.5. Produits et charges nets des autres activités	65
3.6. Charges générales d'exploitation	65
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	65
3.8. Coût du risque	66
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	66
3.10. Impôts	67
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	69
4. <i>Informations sectorielles</i>	71
5. <i>Notes relatives au bilan</i>	72
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente	73
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	74
5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	77
5.5. Exposition au risque souverain	78
5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	79
5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	80
5.8. Immeubles de placement	80
5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	81
5.10. Provisions	82
5.11. Capitaux propres	84
6. <i>Engagements de financement et de garantie</i>	85
7. <i>Reclassement d'instruments financiers</i>	88
8. <i>Juste valeur des instruments financiers</i>	88
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	88
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	91
9. <i>Parties liées</i>	95
10. <i>Périmètre de consolidation au 30 juin 2017</i>	97
11. <i>Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire</i>	99
<b>III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE</b>	<b>100</b>
<b>IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION</b>	<b>101</b>

# **I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2016**

## **1. Présentation des Etats financiers**

Les comptes consolidés semestriels résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2017.

## **2. Résultats consolidés**

### **2.1. Contexte économique et financier**

Tout au long du premier semestre 2017, le contexte financier a été marqué par une tendance à la remontée des taux longs et à la pentification de la courbe des taux, favorable à l'intermédiation. Cette tendance peine néanmoins à se transmettre aux taux des crédits à la clientèle dans un contexte concurrentiel toujours tendu.

Les marchés actions européens continuent quant à eux leur rallye démarré au 2ème semestre 2016. Après un soubresaut avant les élections françaises, la volatilité est très rapidement revenue au plus bas, dans un contexte d'amélioration de la situation économique des entreprises. Pour autant, la prudence reste de mise.

Concernant les encours de crédits en France, leur croissance a été très rapide début 2017 : +4,3 % sur un an en mai. La croissance du crédit aux ménages accélère particulièrement depuis l'automne 2016, en lien notamment avec un marché de l'immobilier à des niveaux records (N.B. : le crédit à l'habitat compte pour 80 % du crédit aux ménages). De manière générale, les crédits à long terme tirent l'activité commerciale.

La croissance des dépôts est très rapide et continue d'accélérer début 2017, de pair avec l'activité crédit. Les arbitrages entre les différents produits restent marqués ; l'environnement de taux bas continue de bénéficier aux DAV.

## 2.2. Activité commerciale du Crédit Agricole d'Île-de-France

Les principaux indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes sur un an :

	Encours 30 juin 2017 (en milliards d'euros)	Evolution sur un an (en pourcentage)
Encours total de collecte	61,0	+ 8,6 %
➤ Dont collecte bancaire	33,5	+ 9,7 %
➤ Dont assurance-vie	12,0	+ 3,8 %
➤ Dont collecte OPVCM et comptes titres	15,5	+ 10,2 %
Encours total de crédits	31,2	+ 5,8%
➤ Dont crédits à l'habitat	19,1	+ 7,0%
➤ Dont crédits aux grandes entreprises	5,9	+ 8,6 %
➤ Dont crédits aux collectivités locales	2,7	- 9,2 %
➤ Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	2,2	+ 13,1 %
➤ Dont crédits à la consommation et divers	1,4	+ 2,3 %

### Une activité record et une entreprise résolument tournée vers la conquête

Avec 47 000 nouveaux clients ce semestre (+44 % par rapport au 1er semestre 2016), le Crédit Agricole d'Île-de-France enregistre les premiers résultats de sa stratégie de conquête.

L'encours de collecte s'établit à un niveau record (+8,6 % sur un an), sous l'effet de la croissance continue des DAV mais aussi de l'assurance-vie qui constitue le socle de développement de la banque privée, axe stratégique de développement.

La hausse des encours de crédit s'amplifie grâce au regain des besoins de financement des entreprises (+8,6 % d'encours sur un an) et l'accélération des crédits aux professionnels et à l'agriculture (+13,1 %). Les réalisations habitat atteignent également un niveau record de 3 milliards d'euros sur le semestre (+50,4 %).

Au total, les encours de crédit et de collecte progressent de 7,6 % sur un an, au-delà des hypothèses moyennes sous-jacentes à la construction du plan stratégique « Osons 2020 ».

## 2.3. Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS

### 2.3.1. Les soldes intermédiaires de gestion consolidés

	30/06/2016 en M€	30/06/2017 en M€	Variation en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>504,1</b>	<b>510,1</b>	<b>+1,2%</b>
Charges générales d'exploitation	-277,8	-277,4	-0,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>226,3</b>	<b>232,6</b>	<b>+2,8%</b>
Coût du risque	-24,6	-11,1	-55,0%
Gain ou pertes sur autres actifs	+23,2	+0,5	-
Charge fiscale	-67,1	-66,1	-1,6%
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>157,8</b>	<b>156,0</b>	<b>-1,2%</b>
Intérêts minoritaires	0,2	-0,4	-359,5%
<b>Résultat part du groupe</b>	<b>158,0</b>	<b>155,5</b>	<b>-1,5%</b>

↳ **Le Produit Net Bancaire est en légère progression de 1,2 % au 30 juin 2017 et s'établit à 510,1 millions d'euros contre 504,1 millions d'euros au 30 juin 2016**

La deuxième vague de remboursements anticipés et de réaménagements des crédits habitat est en phase de décélération, mais ses effets durables expliquent une croissance du PNB plus faible que celle de l'activité et que celle des commissions (en augmentation de 3,8 %).

Le PNB est également impacté par l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole réalisée en 2016.

↳ **Les charges d'exploitation ressortent à 277,4 millions d'euros contre 277,8 millions d'euros au 30 juin 2016**

Les charges de fonctionnement diminuent de 0,1 % signe d'une bonne maîtrise des charges dans un contexte où le programme d'investissement stratégique dans les Agences ACTIVE et dans le digital atteint sa pleine vitesse.

Le résultat brut d'exploitation augmente de 2,8 % à 232,6 millions d'euros et le coefficient d'exploitation ressort en conséquence à 54,4 %.

↳ **Le coût du risque ressort à -11,1 millions d'euros**

Le risque reste très maîtrisé, avec un coût du risque rapporté aux encours stable (7 points de base), un taux de créances dépréciées sur encours brut stable à 1,1% et un niveau de couverture des pertes attendues bâloises par les provisions de 126 %.

La maîtrise des charges et des risques permet au résultat net consolidé (155,5 millions d'euros) d'enregistrer une baisse limitée de -1,5 % par rapport au premier semestre 2016, qui, pour mémoire, avait bénéficié du produit d'une cession d'immeuble.

### 2.3.2. Les fondamentaux financiers

FONDAMENTAUX FINANCIERS	30/06/2016	30/06/2017
Ratio de solvabilité*	23,7%	19,2%
Liquidity Coverage Ratio	88,2%	100,5%
Ratio Crédit Collecte	103,6%	103,6%
Taux de créances dépréciées sur encours brut	1,0%	1,1%

\* estimation

## 2.4. Perspectives

### Des investissements importants au service du développement

Souhaitant devenir la banque préférée des franciliens et conquérir des parts de marché, le Crédit Agricole d'Île-de-France augmente ses effectifs au service de la clientèle pour mettre en place son nouveau modèle distributif articulé autour de l'agence ACTIVE. Les indicateurs de satisfaction client en progression régulière confortent cette ambition.

La Caisse Régionale engage la fin du programme de transformation de ses nouvelles agences (239 agences livrées sur un total de 277) et développe des initiatives de pointe dans le digital : équipe big data, coopération avec des start-up, robotisation de certains processus...

### Un modèle mutualiste dynamisé

Le mutualisme francilien s'inscrit dans cette dynamique soutenue, avec 20 000 clients sociétaires supplémentaires ce semestre et l'accueil de nouveaux administrateurs de Caisses locales, incarnant nos valeurs de proximité et d'aide aux initiatives locales

## 2.5. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

## **3. Structure financière**

### **3.1. Les Fonds propres**

Le montant des fonds propres pruden­tiels estimé s'élève à 3 348 millions d'euros au 30 juin 2017, soit une baisse de 1 146 millions d'euros par rapport au 30 juin 2016.

Cette diminution résulte principalement de la mise en place du projet EUREKA.

### **3.2. Les ratios pruden­tiels**

#### Le ratio de solvabilité consolidé (CRD)

La directive CRD4 (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE) et le règlement CRR ont été publiés au JO de l'Union européenne le 26 juin 2013. Les nouvelles règles sont rentrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité.

Ces textes révisent pour la 3<sup>ème</sup> fois la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CRD) entrée en application à partir de 2007. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité supérieur à 9,25 % en 2017.

Au 30 juin 2017, le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France établi en application de la norme Baloise est estimé à 19,2 %.

Les fonds propres étant exclusivement des fonds propres de première catégorie (CET1), le ratio de solvabilité sur les fonds propres dit « tier one » est également estimé à 19,2 % au 30 juin 2017.

### **3.3. Le périmètre de consolidation**

Les informations relatives au périmètre de consolidation sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés en Note 10.



## 4. Facteurs de risque

### Introduction

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Crédit Agricole d'Ile-de-France,
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du Groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

## 4.1. Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

### 4.1.1. Principales évolutions

#### I. Objectifs et politique

Les politiques d'engagement du Crédit Agricole d'Ile de France sont définies pour chaque marché concerné et validées en Conseil d'Administration. Elles sont revues chaque année et adaptées en fonction de nouvelles orientations ou du contexte économique et financier.

Ces politiques ont été validées pour la dernière fois aux séances du 8 décembre 2016 avec une application sur l'année 2017.

Elles s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable et maîtrisé, en veillant à appliquer et respecter le principe de division des risques.

L'organisation de la distribution du crédit relève pour la *banque de détail* d'un réseau d'agences de proximité regroupées dans quatre Directions Régionales à compétence géographique et de canaux spécialisés (prescription habitat, pôles professionnels et haut de gamme, banque à distance).

Les demandes de crédit en agence sont analysées afin de s'assurer que l'emprunteur dispose de revenus suffisants pour assumer ses remboursements et donc entretenir une relation pérenne avec la Caisse régionale.

Pour la *banque des entreprises*, l'organisation s'articule autour de Centres d'Affaires pour les PME, de Directions Commerciales regroupant les collectivités publiques, les professionnels de l'immobilier et les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions d'euros réparties par secteurs d'activités.

De plus, les financements spécialisés accordés à la grande clientèle nécessitant une expertise particulière sont logés au sein du Département des Opérations Financières notamment pour les financements d'acquisition et de haut de bilan.

Enfin, ces politiques d'engagement s'inscrivent dans le cadre du respect des règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole SA.

### Marché des particuliers :

La politique d'engagement de la Caisse régionale sur le marché des Particuliers répond à différents objectifs qui sont :

- Assurer le développement du crédit et donner un cadre de référence aux agences.
- Respecter la réglementation et les évolutions législatives.
- Accroître la réactivité et augmenter la satisfaction clients.

Elle s'intègre dans une politique crédit visant à maintenir un taux de délégation Agence élevé optimiser les délais de décision et disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes.

Elle s'appuie sur les éléments suivants :

1. La capacité de remboursement de l'emprunteur,
2. L'engagement de l'emprunteur dans le projet matérialisé par l'apport personnel,
3. La durée maximale des crédits : domaine habitat,
4. Les règles d'octroi et de renouvellement des crédits Relais,
5. Les règles propres au marché du locatif,
6. Les règles de financement des clients et des prospects non-résidents,
7. Les règles de territorialité,
8. Reprise de nos encours par un nouveau prêt (rachat interne)
9. Prêts lissés
10. Financement des parts SCPI
11. Les règles d'octroi des découverts,
12. La politique de garantie,
13. La politique en matière de couverture ADI,
14. Le cas particuliers des financements octroyés aux personnes morales
15. Les délégations,
16. La politique de taux,
17. Les contrôles spécifiques sur la fraude documentaire,
18. Le comité consultatif des dossiers complexes.

### Marché des professionnels et des associations :

La politique d'engagement de notre Caisse régionale sur le marché des Professionnels et Associations vise à servir nos ambitions de conquête en utilisant le levier du crédit, en respectant la réglementation et les évolutions législatives, tout en maîtrisant le risque et en donnant aux agences un cadre de référence.

Elle s'intègre dans une politique crédit visant à :

- Rapprocher la décision du client en améliorant le taux de délégation en s'appuyant sur l'élargissement de la pré-attribution, la simplification des circuits de décisions et le relèvement des limites d'octroi en montant et encours.
- Disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes.

La politique d'engagement sur le marché des Professionnels et des associations s'appuie sur les éléments suivants :

1. Le respect de la politique générale d'octroi de crédit
2. Les secteurs d'activités économiques
3. La qualité financière de la structure professionnelle appréciée à partir de la notation Bâle II et de la cotation ANADEFI
4. L'existence d'une marge de sécurité sur les projets
5. La présence d'autofinancement
6. L'expérience professionnelle
7. Le comportement bancaire professionnel et privé
8. La valeur des garanties
9. La motivation des décisions
10. La qualité formelle des dossiers
11. Toute décision de crédit ne peut s'appuyer uniquement sur un score. Elle est la résultante d'une analyse globale émanant du délégataire

#### Marché de l'agriculture :

La politique d'engagement de notre Caisse régionale sur le marché de l'Agriculture vise à accompagner, de manière sécurisée les Agriculteurs présents sur notre territoire en respectant la réglementation et les évolutions législatives, tout en maîtrisant le risque et en donnant aux agences un cadre de référence.

Elle s'intègre dans une politique crédit visant à : rapprocher la décision du client en améliorant le taux de délégation en s'appuyant sur l'élargissement de la pré-attribution, la simplification des circuits de décisions et le relèvement des limites d'octroi en montant et encours, disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes.

La politique d'engagement sur le marché de l'Agriculture s'appuie sur les éléments suivants :

1. Le respect de la politique générale d'octroi de crédit
2. Les secteurs d'activités économiques
3. La qualité financière de la structure professionnelle appréciée à partir des documents comptables, de la notation Bâle III et de la cotation ANADEFI
4. L'existence d'une marge de sécurité sur les projets
5. La présence d'autofinancement
6. L'expérience professionnelle
7. Le comportement bancaire professionnel et privé
8. La valeur des garanties
9. La motivation des décisions
10. La qualité formelle des dossiers
11. Toute décision de crédit ne peut s'appuyer uniquement sur un score. Elle est la résultante d'une analyse globale émanant du délégataire

## Marché des entreprises :

La Politique Générale Engagements, relative à l'octroi, a pour objectif de favoriser une croissance ambitieuse, pérenne et maîtrisée du Crédit Agricole Ile de France sur le marché des Entreprises.

Cette stratégie s'appuie sur la conquête commerciale et l'approfondissement de relations rentables avec des Entreprises de qualité et d'avenir, sur tous les segments : PME, ETI et Grandes Entreprises.

Le but est de figurer parmi les banques de premier cercle de ces entreprises, et de capter la relation privée, pour développer des opérations à forte valeur ajoutée.

La Politique Générale Engagements vise à guider l'action des Chargés d'Affaires de la Direction des Entreprises, et à orienter leurs propositions, en termes de risque, pour un accompagnement pertinent de leurs clients et la conquête des prospects.

Dans ce but, un dispositif de repères a été fixé, en matière de durée, quotité de financement, respects de limites individuelles...Il définit 3 typologies de dossiers :

- VERT : tous les repères sont verts : l'étude du dossier peut être poursuivie.
- ORANGE : au moins un des repères est orange : l'analyse requiert une vigilance particulière. La poursuite de l'étude nécessite que des éclairages supplémentaires et des justifications étayées et documentées soient apportés au dossier pour chaque critère orange.
- ROUGE : au moins un des repères est rouge : un accord d'un Directeur Général Adjoint ou du Directeur Général de la Caisse régionale est indispensable pour poursuivre l'étude du dossier.

En matière d'implantation géographique, les règles de territorialité du Groupe Crédit Agricole s'imposent, à savoir que chaque Caisse régionale ne peut intervenir que sur sa zone géographique de compétence (sauf exception).

Dans le respect des limites réglementaires et au titre de la gestion prudentielle de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration a fixé des limites de concentration, pour favoriser la division des risques.

Les limites d'encours par contrepartie sont définies en fonction de leur note Bâloise.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique les engagements de la charte de bonne conduite dite «Charte GISSLER» pour toutes les nouvelles opérations de financements structurés consentis aux collectivités locales.

## II. Gestion du risque

### ➤ **Organisation et dispositif de suivi**

- Banque de Détail

Sur le début de l'année 2017, le modèle de notation sur la *banque de détail* a évolué. Nous avons dû ajuster nos reportings et sensibiliser le réseau sur cette évolution afin d'appréhender au mieux les changements de ce nouveau modèle.

Par ailleurs, des revues de dossiers plus ciblées sont effectuées sur la banque de détail afin d'anticiper au mieux les évolutions.

- Banque des Entreprises

Pour la *banque des entreprises*, la gestion du défaut a été centralisée au niveau du Département Recouvrement afin d'apporter une plus grande expertise sur les dossiers compliqués.

- Banque de détail et banque des Entreprises

Sur le premier semestre 2017, un comité risques et provisions a été mis en place de façon trimestrielle. L'objet de ce comité est de consolider l'ensemble des éléments de risques identifiés sur le trimestre. A l'issue de cette instance, des décisions concernant le niveau de provisionnement, sur certains dossiers identifiés comme risqués, sont prises.

Depuis le début de l'année, l'ensemble des dossiers en délégation comité CR sont soumis à un avis risque indépendant.

### ➤ **Méthodologie et systèmes de mesure des risques**

- Description du dispositif de notation

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation internes pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

Sur le périmètre de la *banque de détail*, le Crédit Agricole d'Ile de France a la responsabilité de mettre en œuvre son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, il dispose de modèles Groupe Crédit Agricole d'évaluation du risque, basé sur des notions de groupe de risques et un processus de notation.

La gestion du défaut fait l'objet d'un suivi particulier au niveau de la Direction de la Prévention des Risques et est largement automatisée.

L'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de scoring, de surveillance rapprochée des crédits sensibles et d'allocation de fonds propres économiques.

Sur le périmètre de la *banque des entreprises*, le Crédit Agricole d'Ile de France dispose également de méthodologies de notation Groupe Crédit Agricole basées sur :

- des règles d'affectation de la clientèle en fonction du chiffre d'affaires,
- un processus de notation interne qui repose sur un système indépendant de proposition, de validation et de contrôle. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le processus de notation des entreprises s'appuie également sur le centre national de notation de LCL,
- une gestion du défaut qui s'intègre dans le processus de surveillance et de maîtrise des risques, de manière centralisée au niveau du Département Recouvrement.

De même que pour la *banque de détail*, l'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles et d'allocation de fonds propres économiques.

- La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors-bilan).

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure ses risques de crédit au travers d'une approche prudentielle qui intègre deux niveaux de risque :

- Les EAD sensibles (note comprise entre H et L pour le Retail et de E+ à E- pour le Corporate)
- Les EAD défaut (note V pour le Retail et notes F et Z pour le Corporate)

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting formalisé par un tableau de bord présenté en Comité des Risques chaque trimestre.

Le tableau de bord des Risques de Crédit de la Caisse régionale a été présenté au premier semestre 2017 aux séances des 17 février et 4 mai.

La Caisse régionale suit ses risques au travers de son exposition au moment du défaut (notion Bâloise « EAD » qui correspond aux engagements de bilan et équivalent crédit des engagements Hors Bilan) par réseau :

En milliers d'euros	30.06.2017		31.12.2016	
RESEAUX	EAD	en %	EAD	en %
<b>Banque de Détail</b>	<b>23 721 043</b>	<b>64%</b>	<b>22 409 928</b>	<b>64%</b>
<i>dont encours défaut</i>	220 117	<i>Tx défaut : 0,9%</i>	214 292	<i>Tx défaut : 1,0%</i>
<b>Banque des Entreprises</b>	<b>13 201 008</b>	<b>36%</b>	<b>12 642 936</b>	<b>36%</b>
<i>dont encours défaut</i>	138 238	<i>Tx défaut : 1,1 %</i>	174 664	<i>Tx défaut : 1,4%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>36 922 051</b>	<b>100%</b>	<b>35 052 864</b>	<b>100%</b>
<i>dont encours défaut</i>		<i>Tx défaut : 1,0 %</i>	388 957	<i>Tx défaut : 1,1%</i>

Source : Arcade et GERICO

En termes d'expositions, on constate, au 1<sup>er</sup> semestre 2017, une hausse de l'EAD sur les deux réseaux : Banque de Détail et Banque des Entreprises.

Le poids des deux réseaux est stable par rapport au 31/12/2016, à savoir que la Banque de Détail représente 64 % de l'EAD globale de la Caisse régionale contre 36 % pour la Banque des Entreprises.

En termes de risque, le taux de défaut global de la Caisse régionale est stable à 1,0 % au 30/06/2017.

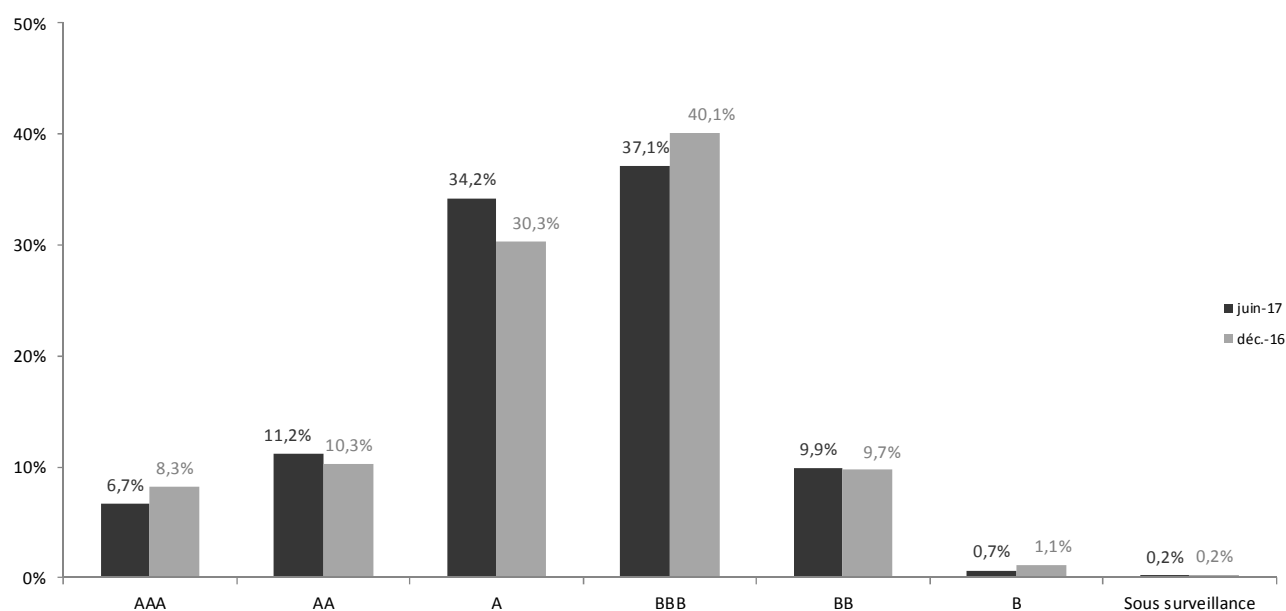
## Répartition des engagements par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques).

Ce périmètre s'applique au Crédit Agricole d'Ile-de-France. Au 30 juin 2017, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 98 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

**EVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN HORS RETAIL DU CADIF PAR EQUIVALENT S&P DU RATING INTERNE**



Source : Arcade

Globalement, au 30 juin 2017, 89 % des engagements du portefeuille sain hors retail du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont accordés à des contreparties dont les notes traduisent une qualité des emprunteurs allant « d'exceptionnel à assez satisfaisant » (notes comprises entre AAA à BBB).

### **III. Exposition**

#### **➤ Diversification par zone géographique**

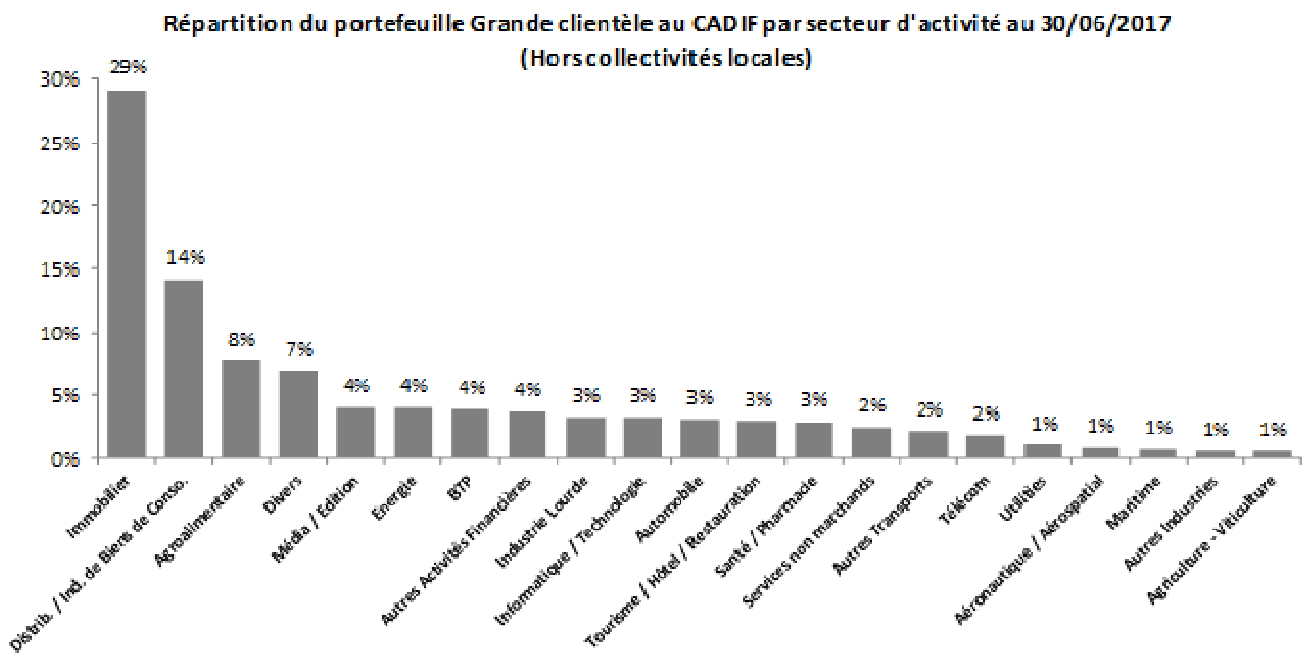
Non applicable à la Caisse régionale d'Ile-de-France.



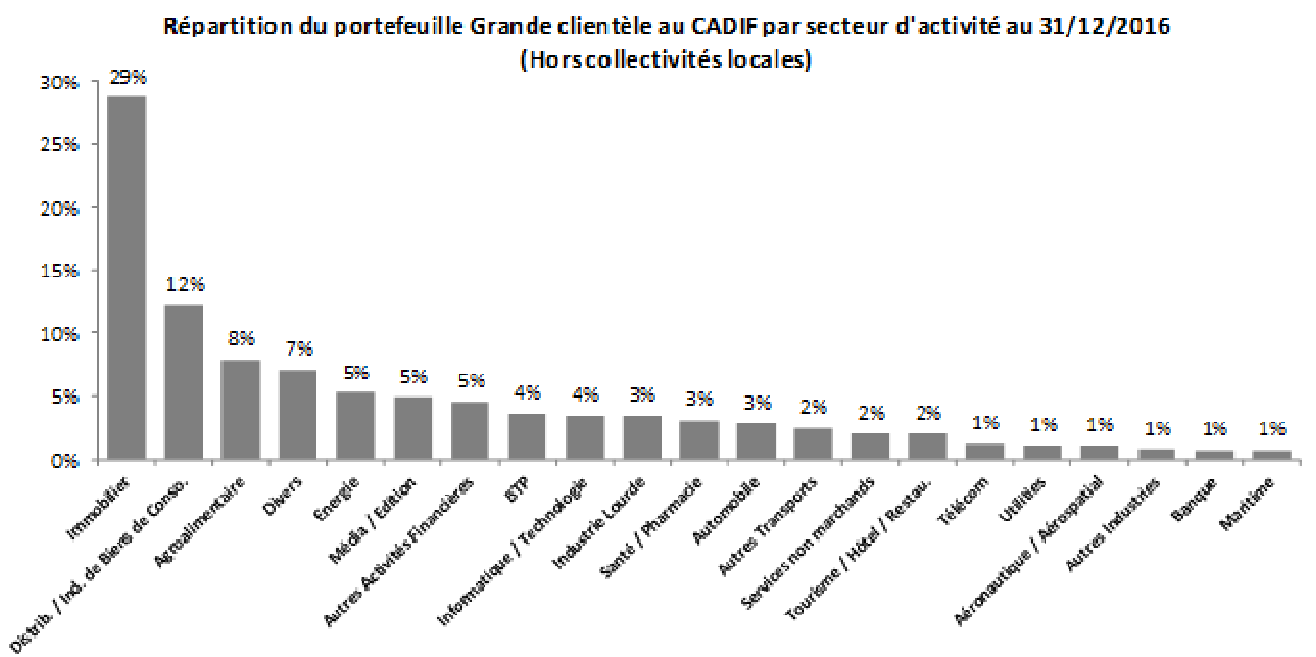
➤ **Diversification par filière d'activité économique**

La répartition des engagements de la Grande Clientèle de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2017 se présente comme suit :

- Ventilation au 30/06/2017 :



- Ventilation au 31/12/2016 :



Au 30 juin 2017, d'après l'indice de Herfindahl-Hirschmann notre portefeuille grande clientèle est concentré avec une intensité du risque de concentration de 9 %.

➤ **Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale**

Au 30 juin 2017, les expositions sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

En millions d'euros	30.06.2017	31.12.2016
<b>20 PREMIERS GROUPEES</b>	<b>EAD</b>	<b>EAD</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 673</b>	<b>3 279</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	<i>28%</i>	<i>26%</i>
<i>En % du total CADIF</i>	<i>10%</i>	<i>9%</i>

Source : Arcade et GERICO

L'EAD des 20 premiers groupes représente 10 % des expositions globales du Crédit Agricole d'Ile-de-France, soit une part relative en hausse par rapport à décembre 2016.

Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 7 sont des risques d'Etat ou assimilés, et que la note Baloise la plus faible se limite à C.

➤ **Concentration du portefeuille de la Grande Clientèle sur les sociétés étrangères**

Les expositions de la grande clientèle de la Caisse régionale sur des sociétés étrangères au 30 juin 2017 se présentent comme suit :

En millions d'euros	30.06.2017	31.12.2016
<b>SOCIETES ETRANGERES</b>	<b>EAD</b>	<b>EAD</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>176</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,4%</i>
<i>En % du total CADIF</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,5%</i>

Source : Arcade et GERICO

➤ **Ventilation des expositions de la Caisse régionale par type de financements**

La ventilation des expositions de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2017 se présente comme suit :

En milliers d'euros	30.06.2017			31.12.2016		
	EAD	En %	Taux de défaut	EAD	En %	Taux de défaut
<b>TYPE DE FINANCEMENTS</b>						
<b>Habitat</b>	19 262 419	52,2%	0,6%	18 163 962	51,8%	0,6%
<b>Conso et Révolving</b>	1 155 172	3,1%	2,4%	1 120 164	3,2%	2,7%
<b>Autres Eng. Particuliers</b>	489 979	1,3%	1,7%	511 252	1,5%	1,6%
<b>Professionnels</b>	2 380 509	6,4%	2,3%	2 203 907	6,3%	2,4%
<b>Agri. Et Assoc.</b>	432 914	1,2%	1,3%	410 543	1,2%	1,3%
<b>Corporates</b>	6 430 891	17,4%	2,0%	5 779 433	16,5%	2,3%
<b>Collectivités Locales</b>	3 931 676	10,6%	0,0%	3 765 937	10,7%	0,4%
<b>PIM</b>	2 224 918	6,0%	0,5%	2 296 275	6,6%	1,1%
<b>Autres Corporates</b>	613 573	1,7%	0,2%	801 392	2,3%	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>36 922 051</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>35 052 864</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,1%</b>

Source : Arcade et GERICO

A fin juin 2017, plus de la moitié (52,2 %) de l'EAD du Crédit Agricole d'Ile de France est constituée de crédits Habitat, 17,4 % sont répartis sur des financements « corporates » (petites et grandes entreprises) et 10,6 % sur des clientèles collectivités publiques.

Ainsi, 62,8 % de l'EAD de la Caisse régionale au 30 juin 2017 est réalisé sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat et collectivités publiques).

#### **IV. Coût du risque**

Cf. note 3.8 des états financiers consolidés et supra § 2.3 Résultats consolidés aux normes IAS/IFRS.

#### **4.1.2. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2017**

Sur le deuxième trimestre 2017, l'économie réelle consolide son redressement avec 13 000 défaillances d'entreprises enregistrées (-7,8 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 et -12,8 % sur le territoire d'Ile de France). A leur tour, les plus petites entreprises emboîtent enfin le pas d'une reprise plus solide. Cette meilleure conjoncture favorise le maintien de l'emploi, et même si 40 500 postes sont encore menacés ce 2<sup>ème</sup> trimestre, c'est un plus bas sur la décennie.

Plusieurs activités sont bien orientées : la construction, le commerce de détail, l'industrie manufacturière, les services aux entreprises, le transport routier de marchandise et la restauration. Cela reste tout de même à nuancer avec certaines activités qui restent fragiles comme : la santé, les professionnels de l'enseignement de la conduite, les activités sportives et les services de transport. A noter également que les agriculteurs traversent une période difficile et plus particulièrement dans l'élevage.

Dans ce contexte, la Caisse régionale poursuivra sa politique de développement en s'appuyant sur sa connaissance du territoire et sur toutes les expertises du Groupe Crédit Agricole pour accompagner ses clients.

## 4.2. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

### 4.2.1. Objectifs et politiques

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur un dispositif structuré, des méthodologies d'identification et de mesure des risques ainsi que des procédures de surveillance et d'alerte.

Dans un contexte de marché marqué notamment par la persistance de taux bas, la politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie en 2017, en cohérence avec le cadre d'appétence aux risques du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le portefeuille de négociation (trading book) et le portefeuille bancaire (banking book). La variation de juste valeur du portefeuille de trading se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du portefeuille bancaire se traduit par un impact sur les fonds propres.

### 4.2.2. Gestion du risque

#### I. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau du Crédit Agricole d'Ile-de-France, le Directeur de la Prévention des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

## II. Les comités de décision et suivi des risques

Les organes de suivi des risques de marché sont structurés sur deux niveaux distincts :

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe Crédit Agricole :
  - o Le Comité des Risques Groupe (CRG),
  - o Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
  - o Le Comité Normes et Méthodologies.
  
- Organes de suivi des risques propres au Crédit Agricole d'Ile-de-France :
  - o Le Comité Financier
    - Définit annuellement la politique financière pour la proposer à la validation du Conseil d'Administration,
    - Fixe les orientations sur la gestion des risques de taux et de liquidité, sur la gestion pour compte propre et en assure le suivi,
    - Fixe le dispositif de maîtrise et d'encadrement des risques financiers (Risque de Taux, Risque de liquidité, de marché, de contrepartie, de change) et en suit le reporting. A ce titre, il valide les évolutions de conventions et modèles retenus pour la production des indicateurs de risque, dans le respect des normes Groupe,
    - Assure le suivi des ratios prudentiels de liquidité et de solvabilité,
    - Se prononce sur l'opportunité de mettre en place les opérations nécessitant l'accord du comité (opérations pour compte propre et opérations de gestion bilancielle).

Le Comité Financier est l'instance de délibération et de décision concernant l'application de la politique financière sur l'ensemble de son périmètre.

Ses décisions sont mises en œuvre par le Directeur Financier après avoir été portées à la connaissance du Directeur Général.

- o Le Conseil d'Administration et le Comité des Risques  
Le Conseil d'Administration, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En cours d'exercice, le Comité des Risques est tenu informé trimestriellement de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il examine toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale, qui doit ensuite être validée par le Conseil d'Administration.

- o le Comité Nouveaux Produits de Marchés et Structurés suit les risques liés aux opérations sur le marché des changes et sur les marchés de taux effectuées par la Caisse régionale pour le compte de la clientèle Entreprises et Collectivités Locales. En particulier, il s'assure du respect des limites d'engagement générales qui s'appliquent aux contreparties selon la politique de crédit. Le Contrôle Financier quant à lui s'assure du strict adossement des opérations de taux, la Caisse régionale ayant pour principe de ne pas prendre de positions spéculatives dans les opérations qu'elle traite avec ses clients.

Pour la réalisation de ces opérations, le Directeur Financier a la faculté de déléguer au responsable de la Gestion Financière, ainsi qu'aux différents opérateurs de la Table des Marchés.

Le Contrôle Financier, qui bénéficie d'un rattachement hiérarchique distinct de celui de la Gestion Financière (Front Office), effectue des suivis du risque en termes de stress du portefeuille titres notamment, et alerte en cas de franchissement des limites.

### **4.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

Les risques de marché sont encadrés par des limites globales qui peuvent être complétées par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Une limite est une enveloppe globale de risques autorisée, calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultats ou de fonds propres.

Les limites globales sont fixées en cohérence avec les stratégies de gestion.

Les limites ont été redéfinies à travers la politique financière validée au Conseil d'Administration du 8 décembre 2016. Le suivi de la VaR du portefeuille titres a été abandonné au profit de l'utilisation de scénarii de stress du Groupe Casa.

Au 30 juin 2017, le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur les indicateurs de stress suivants :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille AFS par une limite,
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille AFS par un seuil d'alerte,
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille HTM par un seuil d'alerte.

Les titres intra-groupes sont exclus des calculs de stress pour le suivi des encadrements.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

#### **I. Définition des scénarios retenus :**

##### **➤ Stress Groupe 2016**

Stress hypothétique validé au Comité des Risques Groupe du 5 juillet 2016 élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

##### **➤ Stress adverse 1 an (historique 1 an)**

Ce stress reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe 2016 », à l'exception des chocs de spreads sur l'Etat Français (120 bp vs 180 bp).

#### **II. Dispositif de limites**

Le suivi global, tel que décrit ci-dessous, a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 8 décembre 2016 qui a confirmé la méthodologie et validé les montants.

Les résultats de ces calculs sont communiqués au Comité Financier et portés à cette occasion à la connaissance de la Direction Générale.

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

➤ **Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille AFS (limite globale) :**

Le calcul du stress Groupe dépend de l'encours par classe d'actif, du choc appliqué et, pour les titres de dette, de la durée restant à courir du titre.

Le calibrage de la limite globale encadrant l'impact du Stress Groupe a été réalisé en tenant compte de l'évolution prévisible du portefeuille AFS.

La limite est calibrée à 310 millions d'euros, soit 10 % des fonds propres prudentiels, pour répondre à :

- La création d'une poche de titres LCR de niveau 2 (Corporates Investment Grade principalement)
- L'augmentation de l'encours investi dans les classes d'actifs du portefeuille non LCR (NB : un choc normatif de 30 % est appliqué sur l'ensemble des stratégies action, immobilier, diversifié)

➤ **Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille AFS (seuil d'alerte) :**

Le stress historique 1 an génère un impact supérieur au stress Groupe.

Le seuil d'alerte est calibré en cohérence avec la relation de proportionnalité entre l'impact du Stress Groupe et l'impact du Stress historique 1 an.

Le seuil d'alerte est fixé à 400 millions d'euros.

➤ **Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille HTM (seuil d'alerte)**

Le calibrage du seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif au portefeuille HTM est fixé en tenant compte de la progression estimée du portefeuille LCR comptabilisé en HTM pour répondre aux exigences LCR.

La politique de la Caisse régionale est d'orienter ses investissements sur les supports les moins complexes.

Le seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif au portefeuille HTM est fixé à 200 millions d'euros en cohérence avec l'augmentation prévue des titres LCR de niveau 1.

### III. Mesure de la limite

Les mesures au 30 juin 2017 (données arrêtées au 31/05/2017) sur le portefeuille sont les suivantes :

en Montant en M€	Montant autorisé	Mesure au 30/06/2017
Limite Stress Groupe - portefeuille AFS	-310	-185
Seuil d'alerte Stress adverse 1 an - portefeuille AFS	-400	-230
Seuil d'alerte Stress Groupe - portefeuille HTM	-200	-91

La limite et les seuils d'alerte des différents stress sont respectées au 30 juin 2017.



#### 4.2.4. Exposition aux activités de marché

##### I. Les montants des excédents des ressources propres

Au 30 juin 2017, ces excédents étaient placés à hauteur de 5 476,2 millions d'euros avec la répartition suivante (sur le périmètre de la Caisse régionale, hors filiales consolidées) :

30/06/2017		Normes IAS / IFRS					
<i>(en millions d'euros)</i>		Détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (*)	Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	À la juste valeur par option	Total
Normes françaises	Activité de portefeuille		69,8	0,9			70,7
	Investissement hors titrisation	779,1 (1)	2 597,6 (2)				3 376,7
	Investissement - Titrisation	1 052,6					1 052,6
	Placement		970,6		5,6		976,2
	<b>Total</b>	<b>1 831,7</b>	<b>3 638,0</b>	<b>0,9</b>	<b>5,6</b>	<b>0,0</b>	<b>5 476,2</b>

(\*)A ces montants, il faut ajouter les titres de participation (2 489,6 millions d'euros) enregistrés dans le portefeuille des titres disponibles à la vente. Il s'agit principalement de la participation dans SACAM Mutualisation (1 418,6 millions d'euros) et des titres SAS La Boétie (776,9 millions d'euros).

(1) Obligations détenues jusqu'à l'échéance, sans couverture de taux.

(2) Obligations détenues jusqu'à échéance et couvertes en taux (asset swap) devant être comptabilisées en AFS en normes IFRS pour refléter correctement l'intention de couverture, mais comptabilisées en titres d'investissement en normes françaises.

##### II. Les familles de produits utilisables dans le cadre de la gestion des excédents de ressources propres

La gestion pour compte propre répond, d'une part, à un objectif de constitution de réserves LCR et, d'autre part, à un objectif de contribution au PNB de la Caisse régionale dans un cadre de risque défini. L'investissement des excédents de fonds propres sur les marchés financiers peut soit générer du rendement régulier (produits distribuant des coupons), soit constituer une réserve de plus-values latentes (produits de capitalisation).

La Caisse régionale a pris l'engagement de ne pas disposer de portefeuille de négociation sauf exception validée par le Conseil

### **III. Le classement comptable des opérations de la gestion des excédents de ressources propres**

Le classement comptable des titres est fonction des caractéristiques techniques et des intentions de gestion, en particulier en matière de durée de détention.

#### **➤ Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM pour « held to maturity »)**

Ce portefeuille est composé de titres destinés à être détenus jusqu'à l'échéance finale. Il comprend des obligations et des EMTN à taux fixe et à taux variable en euros émis par des émetteurs publics ou privés (bancaires et industriels) de bonne qualité. Ces titres représentaient au 30 juin 2017 un encours global de 1 831,7 millions d'euros (incluant les Intérêts Courus Non Echus) dont 779,1 millions d'euros de titres HTM hors titrisation et 1 052,6 millions d'euros de titres de titrisation. Ces montants incluent les Intérêts Courus Non Echus.

Ce portefeuille est destiné à procurer au Crédit Agricole d'Ile-de-France des revenus récurrents. Compte tenu des règles comptables liées aux titres détenus jusqu'à l'échéance, ce portefeuille n'est pas revalorisé ; les titres étant comptabilisés pour leur valeur d'achat. Par ailleurs, ces titres ne peuvent pas être cédés avant l'échéance.

#### **➤ Titres et dérivés à la juste valeur par option (HFT pour « held for trading »)**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'entend pas disposer de portefeuille de négociation au sens prudentiel, aussi les titres et instruments comptabilisés en HFT le sont du fait de leur nature et non du fait de l'intention de gestion.

Il peut s'agir notamment :

- De titres à la juste valeur par option,
- De titres non liquides ne pouvant être valorisés de façon fiable,
- De dérivés classés à la juste valeur avec intention de couverture (par exemple opérations d'intermédiation d'instruments dérivés clientèle, ou instruments de couverture du risque de taux de titres classés en titres d'investissement),
- D'achat de protection contre le risque de crédit, ou de vente de protection dont l'objectif principal est l'optimisation du portefeuille de crédit dans une gestion à long terme ; l'achat ou la vente de protection n'étant pas réalisé dans une intention de négociation,
- D'instruments de gré à gré détenus afin de bénéficier de l'évolution des paramètres de marché sur le long terme, sans intention de négociation et donc sans prise de bénéfice à court terme.

La documentation de l'intention de gestion est établie dès l'origine, et justifie le recours à ces instruments, en décrivant les objectifs poursuivis et les conditions dans lesquelles ces instruments pourraient ne pas être détenus jusqu'à leur échéance (par exemple, atteinte d'un niveau de perte défini à l'origine de l'opération).

Des contrôles a posteriori permettant de vérifier le respect de la politique de gestion financière validée par l'organe délibérant seront effectués.

Pour autant, ces instruments exclus du portefeuille de négociation feront l'objet d'un suivi de leurs résultats et de leurs risques adaptés à leurs caractéristiques (notamment stress scénarios) sur base mensuelle à minima.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas de titres dans ce portefeuille.

➤ **Titres non cotés représentatifs de prêts (« loan and receivable »)**

Sont inscrits dans ce portefeuille les titres non cotés représentatifs d'une créance. Conformément aux directives de Crédit Agricole SA, la Caisse régionale y loge des TSDI émis par PREDICA. L'encours de ce portefeuille était de 5,6 millions d'euros au 30 juin 2017 (Ce montant inclut les Intérêts Courus Non Echus). En cas de dévalorisation des titres de ce portefeuille, des provisions seront constituées dont les dotations s'imputeront sur le compte de résultat.

➤ **Titres détenus à des fins de transaction**

Dans le cadre de contrats de liquidité du CCI, la Caisse régionale détient des actions propres pour un encours de 0,9 million d'euros au 30 juin 2017.

➤ **Titres disponibles à la vente (AFS pour « available for sale »)**

Ce portefeuille, d'un encours de 6 127,6 millions d'euros au 30 juin 2017, regroupe l'ensemble des autres titres. Il comprend en particulier les titres de participation pour 2 489,6 millions d'euros et 3 638,0 millions d'euros de titres acquis dans le cadre de la gestion des excédents de fonds propres et marginalement de titres acquis dans le cadre des opérations de la Direction des Entreprises. Il comprend également le portefeuille de FCPR ainsi que des titres asset swappés éligibles au ratio LCR.

En effet, la Caisse régionale a acquis des obligations éligibles au ratio LCR, avec intention de détention jusqu'à l'échéance, et les a couvertes contre le risque de taux avec des assets swaps.

Cette double intention de gestion de détention des titres jusqu'à l'échéance et de micro-couverture contre le risque de taux est correctement retraduite dans le référentiel comptable normatif français (obligations en titres d'investissements avec assets swaps en micro-couverture), mais est mal retraduite dans le référentiel IFRS, au sein duquel il faut choisir entre :

- Des obligations classées en HTM mais des assets-swaps de microcouverture classés en HFT, induisant une forte volatilité en compte de résultat IFRS à chaque variation des taux d'intérêts,
- Des obligations classées en AFS et des assets swaps en fair value hedge (AFS de micro couverture). Dans ce cas, le compte de résultat n'est impacté qu'en cas de dépréciation durable liée à une dégradation du spread des émetteurs des obligations concernées.

La Caisse régionale a choisi cette seconde option, qui correspond le mieux à son choix de gestion en traduisant bien l'intention de couverture.

Sur le montant global de 6 127,6 millions d'euros, 2 597,6 millions d'euros d'obligations (incluant les Intérêts Courus Non Echus) sont comptabilisées en portefeuille d'investissement en comptes sociaux et en AFS en comptes consolidés. De plus, dans les comptes consolidés, l'application des normes comptables IFRS conduit à imputer les plus et moins-values de ce portefeuille en variation de la situation nette, et donc sans impact sur le compte de résultat.

#### **IV. Les principales orientations de gestion mises en œuvre au cours de l'exercice**

Concernant le portefeuille AFS, l'allocation sur l'année 2017 a évolué comme suit :

<b>Compartiment AFS (hors ICNE et titres de participations)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>30/06/2017</b>
Actions	3,87%	4,15%
Gestion alternative	0,52%	0,00%
Obligations	67,90%	71,36%
Monétaire régulier	14,25%	9,96%
OPCVM LCR	12,94%	13,84%
OPCI	0,52%	0,69%
Performance absolue	0,00%	0,00%

#### **4.2.5. Risque action**

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou des parts détenues en portefeuille.

##### **I. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale ne détient pas en portefeuille des titres réalisés par des opérations de trading ou d'arbitrage sur actions.

##### **II. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente**

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale détient un portefeuille de placement en actions pour un montant de 149,9 millions d'euros en valeur de marché. Cet encours est composé des encours suivants :

- Encours engagé et libéré des FCPR représentant 67,2 millions d'euros en valeur de marché dont un gain latent de 6,4 millions d'euros,
- Encours en valeur de marché de 79,6 millions d'euros de FCP actions souscrits dans le cadre de la stratégie appelée « alpha portable », pour un gain latent de 28,8 millions d'euros. Pour des raisons de couverture, ces FCP actions sont couverts par des contrats Futures (classés en HFT) en position vendeuse sur l'EuroStoxx 50,
- Le reste de l'encours, 3,1 millions d'euros est constitué de divers titres.

##### **III. Actions d'auto-contrôle**

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale mixte des actionnaires du Groupe peut autoriser le Conseil d'Administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France à opérer sur ses propres CCI.

Cette autorisation est utilisée par la Caisse régionale principalement en vue d'animer le marché au sein de contrat de liquidité ou de procéder à des achats de CCI en vue de leur annulation.

Au 30 juin 2017, les encours d'actions en auto détention s'élèvent à 0,04 % du capital tout comme au 31 décembre 2016 (cf. note 5.11 « Capitaux propres » de l'annexe aux états financiers consolidés).

#### **4.2.6. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2016**

Depuis le 12 décembre 2016, la Caisse régionale est soumise à des obligations de clearing (compensation) sur les dérivés de taux : appels de marge quotidien et dépôt d'une marge initiale auprès d'une chambre de compensation sur chaque opération.

Ces obligations s'appliquent à l'activité pour compte propre face à des contreparties externes. Une exemption a été obtenue de l'ACPR pour les transactions intragroupes. La Caisse régionale fait le choix de traiter ces opérations avec CA-CIB de façon à bénéficier de l'exemption. Les travaux sont toujours en cours concernant la possibilité de passer par un clearer pour pouvoir traiter avec les contreparties financières hors Groupe.

De plus, la réglementation impose, pour certains dérivés non compensés une obligation d'appel de marge et de dépôt d'une marge initiale depuis le 4 février 2017. Les travaux relatifs à ce projet ont démarré et se poursuivront au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

## 4.3. Risques particuliers induits par la crise financière

### Financements avec effet de levier

Exposition et nombre de dossiers LBO de la Caisse régionale

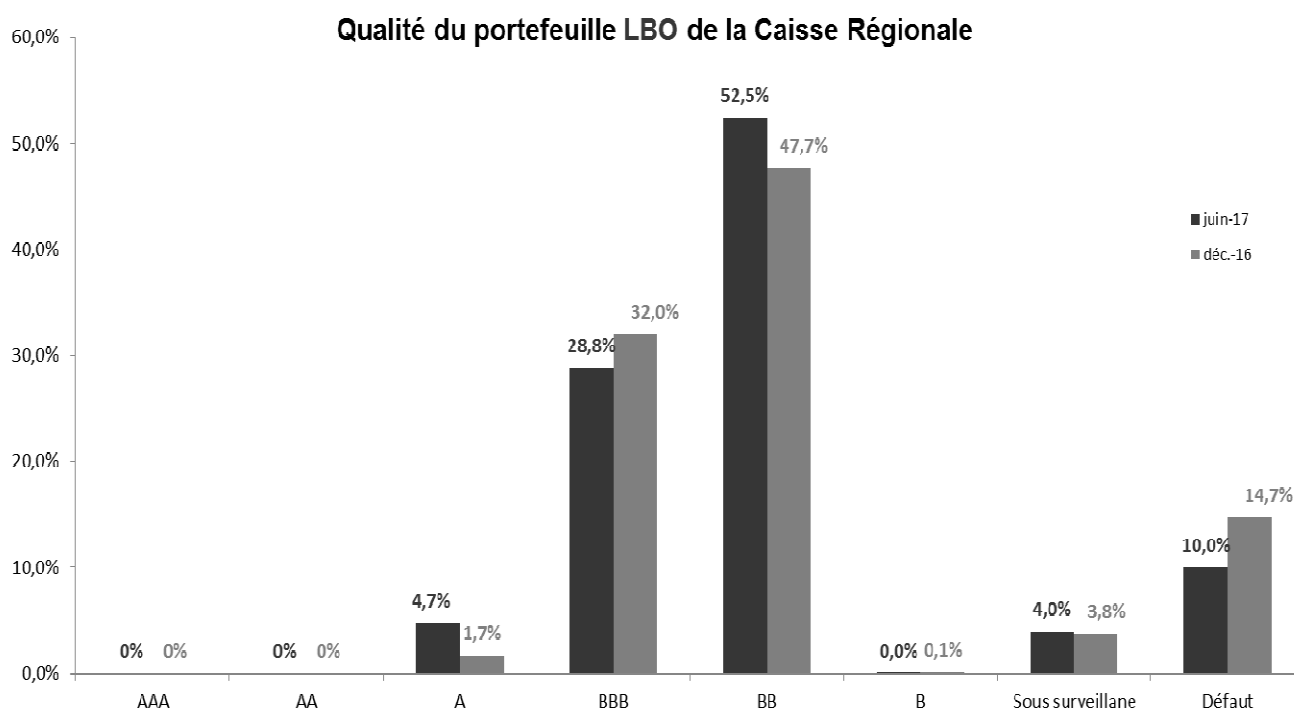
En millions d'euros	30.06.2017	31.12.2016
<b>EXPOSITIONS LBO</b>	<b>EAD</b>	<b>EAD</b>

<b>TOTAL</b>	<b>327</b>	<b>338</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	2,5%	2,7%
<i>En nombre de sociétés (Siren)</i>	110 sociétés (Siren)	106 sociétés (Siren)
<i>En nombre de groupes de risque</i>	49 dossiers (Groupe)	49 dossiers (Groupe)

Source : Arcade et GERICO

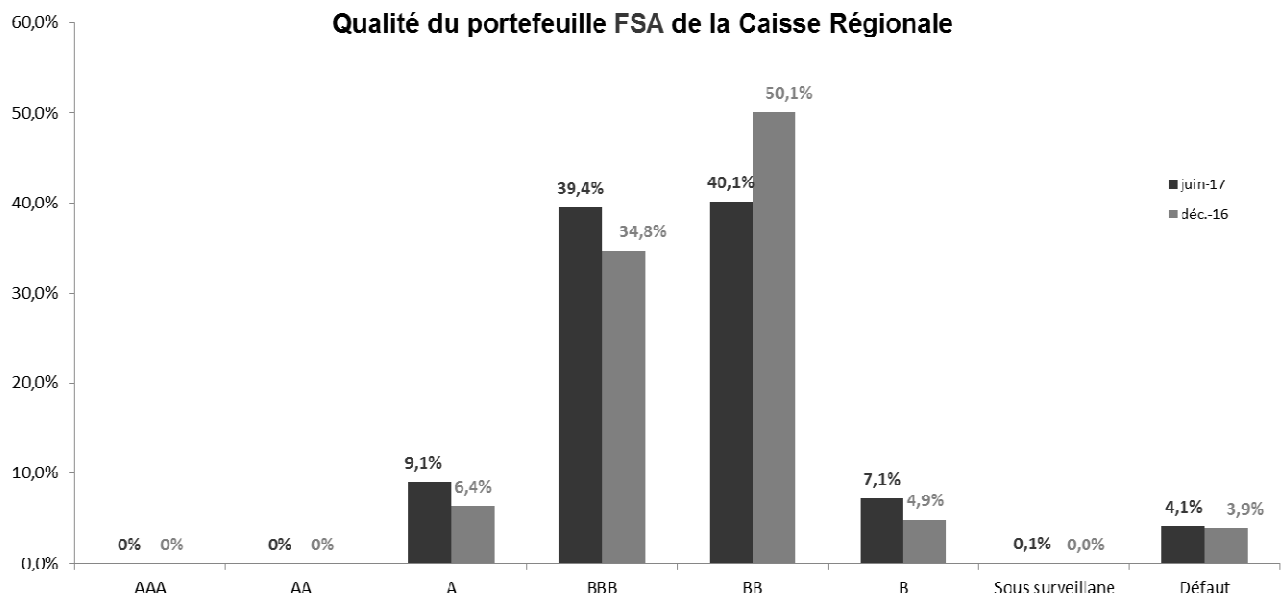
L'exposition de la Caisse régionale (en EAD) sur des financements de type LBO au 1<sup>er</sup> semestre 2017 est de 327 millions d'euros, répartis sur 49 groupes de risque. Le poids de ces financements dans le total Grande Clientèle est stable par rapport au 31/12/2016.

### Qualité du portefeuille LBO de la Caisse régionale



Source :Arcade et GERICO

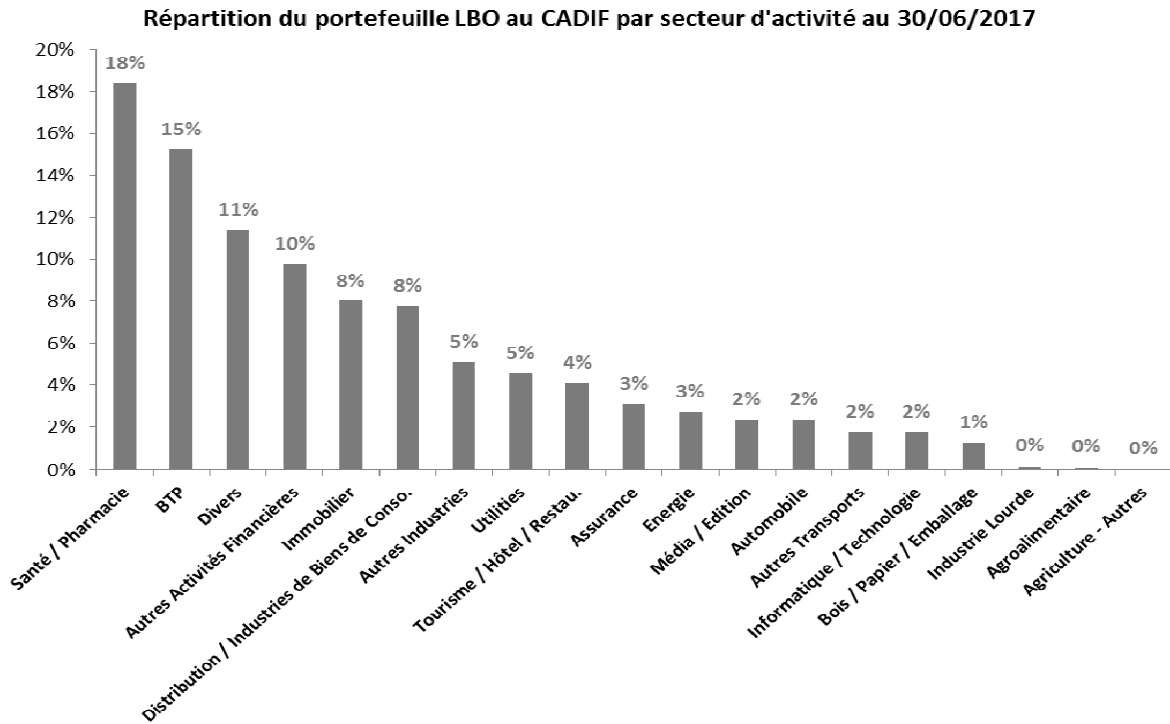
## Qualité du portefeuille FSA de la Caisse régionale



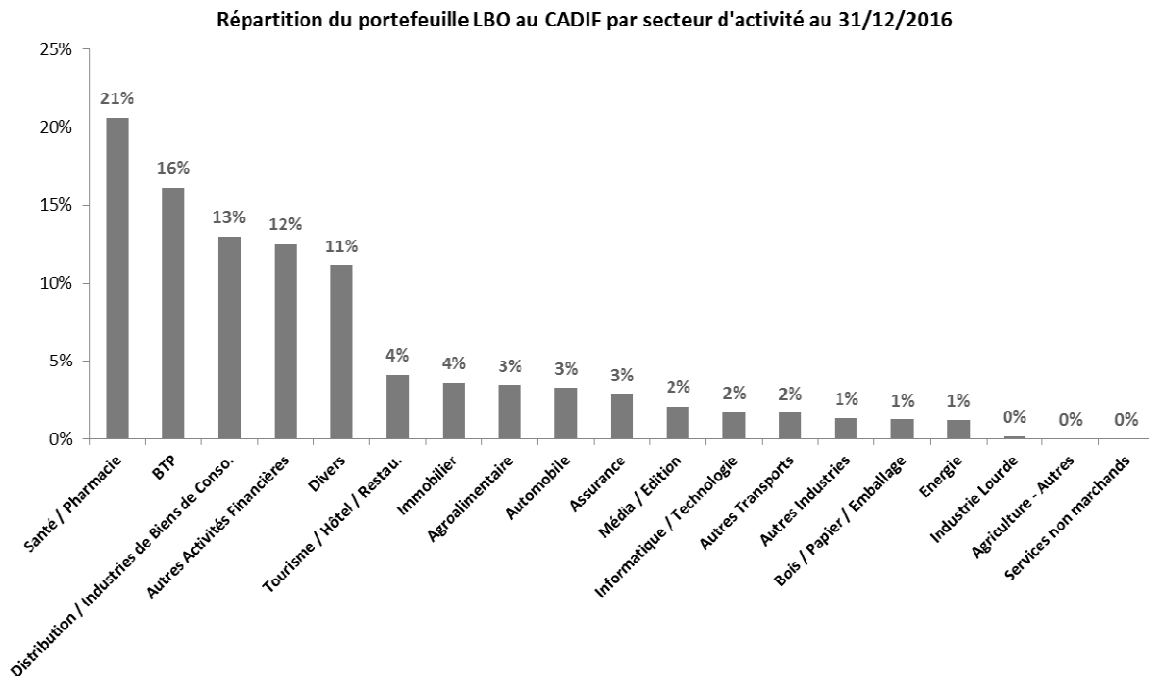
Source : Arcade et GERICO

## Répartition des engagements LBO par secteurs d'activités

- Ventilation au 30/06/2017



- Ventilation au 31/12/2016



Le portefeuille LBO du Crédit Agricole d'Ile-de-France se diversifie d'avantage.



## 4.4. Gestion du bilan

La Caisse régionale gère son exposition aux risques de taux et de liquidité sous le contrôle de son Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe Crédit Agricole.

Les limites encadrant les risques ALM sont validées par le Conseil d'Administration.

Les orientations de gestion ainsi que les conventions et les modèles d'écoulement sont approuvés en Comité Financier.

Les opérations de couverture du risque de taux et de gestion de la liquidité sont mises en œuvre par le département de la gestion financière en conformité avec les décisions du Comité Financier.

### 4.4.1. Risque de taux d'intérêt global

#### I. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts. Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

#### II. Méthodologie

##### ➤ **Risque de taux**

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul mensuel de gaps synthétiques ou impasses de taux synthétiques.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

##### ➤ **Risque inflation**

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Caisse régionale, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse régionale est donc amenée à suivre, en complément de son risque à l'évolution des taux nominaux, son exposition à une évolution adverse de l'inflation. Ce suivi est réalisé sur la base d'un gap inflation qui fait l'objet d'un jeu de limites associé.

## ➤ **Risque de base**

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

### **III. Limites**

Les limites permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Les limites encadrant le risque de taux sont validées par le Conseil d'Administration après examen par le Comité des risques.

### **IV. Exposition**

L'exposition au risque de taux a évolué comme suit (GAPS synthétiques) :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>1 an (*)</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>
GAP au 31/12/2016	-945	-1 368	-1 010	-1 111	-1 242
GAP au 30/06/2017	304	-514	-375	-320	-532

(\*) année 1 moyennée sur 12 mois

- Un gap signé positivement correspond à un excédent de ressources taux fixe et donc un risque de baisse des taux
- Un gap signé négativement correspond à un excédent d'emplois taux fixe et donc un risque de hausse des taux

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale est exposée, sur la première année glissante, à une baisse des taux de la zone euro et perdrait 3 millions d'euros pour une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base soit une baisse de 0,3 % du PNB 2016.

Sur l'ensemble des années futures, la Caisse régionale est exposée à une hausse des taux. L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse de 2 % s'élève à 32 millions d'euros, soit 1,04 % des fonds propres.

#### **4.4.2. Risque de change**

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'a pas vocation à porter de risque de change dans son bilan.

Les opérations de change réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de l'application de cette politique.

### **4.4.3. Risque de liquidité et financement**

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### **I. Objectifs et politique**

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur le système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »).

#### **II. Méthodologie**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires. Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à court terme, les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement de marché à court terme. Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à moyen terme, le dispositif impose le respect de limites en concentration d'échéances.

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 80 % depuis le 1er janvier 2017 et qui progressera à 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Caisse régionale s'est définie un plan de convergence de son ratio LCR pour respecter ces contraintes.

Au 30 juin 2017, son ratio LCR s'élève à 100,51 %.

### **III. Gestion de la liquidité**

La Caisse régionale gère son refinancement avec comme objectifs, d'une part, le respect de l'ensemble des limites et seuils d'alerte encadrant le risque de liquidité et, d'autre part, l'optimisation de son coût pour stabiliser la marge d'intérêts dans le contexte actuel de taux bas.

Pour ce faire, la Caisse régionale adopte une gestion active de son refinancement qui tient compte de l'évolution de l'activité clientèle et qui s'appuie sur différentes sources de refinancement :

- Certificats de dépôts,
- Emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA,
- Financements sécurisés auprès de Crédit Agricole SA.

#### **4.4.4. Politique de couverture**

Au sein de la Caisse régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients
- Gérer les risques de taux et de change de la Caisse

##### **I. Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les opérations de couverture de flux de trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures liées aux émissions de titres de créances négociables et d'avances spécifiques.

##### **II. Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixes.

##### *Macro-couverture de juste valeur :*

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits à taux fixes.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

##### *Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)*

Ce portefeuille comporte principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR.

Son encours en montant notionnel est de 2 399 millions d'euros au 30 juin 2017.

##### **III. Conditions de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

## **4.5. Risques opérationnels**

### **4.5.1. Description – Définition**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

### **4.5.2. Principales évolutions et/ou actions**

#### **I. Organisation et dispositif de surveillance des risques**

En ce qui concerne l'organisation du suivi des risques opérationnels, les actions restant à mettre en place sur 2017 concernent :

- les plans d'action résultant de l'analyse de la cartographie des risques opérationnels 2016,
- la formation des éventuelles nouvelles unités déclarantes au dispositif des risques opérationnels et à la saisie de la collecte RO dans le nouvel outil RCP/ Olimpia 2.3,
- la campagne de la cotation des scénarios majeurs à terminer pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- la nouvelle campagne cartographie 2017 des risques opérationnels à débiter en octobre 2017. Le référentiel commun à toutes les caisses (fourni par Crédit Agricole SA) est actuellement revu dans une optique de simplification.

#### **II. Méthodologie**

##### **➤ Processus de Collecte**

Le processus de collecte des pertes est un dispositif décentralisé auprès d'Unités Déclarantes, qui sont au nombre de 54.

Le traitement de la collecte RO est effectué mensuellement par les gestionnaires des risques opérationnels. Sous la responsabilité du Manager des Risques Opérationnels (MRO) ils animent, contrôlent et valident (notamment en coordination avec la comptabilité) le recensement des incidents, en appliquant la méthodologie Groupe. La saisie de la collecte s'effectue dans l'outil national RCP / Olimpia.

Les résultats issus de la campagne de cartographie des risques opérationnels, des scénarios majeurs et les principaux incidents enregistrés en collecte sont présentés par le MRO à la Direction Générale et aux membres du Conseil de Direction au cours des Comités de Contrôle Interne (en particulier celui du 24/07/2017).

##### **➤ Surveillance du dispositif risques opérationnels**

Le reporting des alertes Risques Opérationnels mis en place, a pour objectif de présenter à la Direction Générale les incidents ayant une conséquence financière supérieure ou égale à 150 000 euros (définitive ou estimée) et/ou un risque d'image supérieur ou égal à 1 000 clients.

Dans ce cadre, 10 procédures d'alerte ont été déclenchées sur le premier semestre 2017 dont 6 sans conséquences financières enregistrées dans Olimpia à ce jour.

En complément du dispositif d'alerte existant, la Caisse régionale a fait valider en Conseil d'Administration du 5 Mai 2017, le seuil de déclenchement d'alerte sur un risque opérationnel constitutif

d'un incident significatif (0,5 % des fonds propres de base au 31 décembre 2016, soit 16,58 millions d'euros).

### ➤ **Scénarios majeurs**

La campagne scénarios risques majeurs se terminera 1<sup>er</sup> septembre 2017.

16 scénarios majeurs sur 17 ont été retenus et ce périmètre doit être validé au Comité de Contrôle Interne du 24 juillet 2017.

Nouveauté 2017 : la cotation des scénarios « Malveillance informatique commise par un employé » et « Malveillance informatique commise par un tiers » est rendue obligatoire par Crédit Agricole SA.

### ➤ **Cartographie des risques**

Une campagne de cartographie des risques sur 2016 a été menée de novembre 2016 à février 2017.

La synthèse de la cartographie 2016 selon la définition Groupe fait ressortir 35 processus critiques (soit 12% des processus) et 123 processus sensibles (soit 42% des processus). En tout, la revue complète de 1 093 risques pour 43 processus a été demandée aux gestionnaires.

Des plans d'actions ont été définis pour les processus critiques présentant des risques forts et mal maîtrisés.

### ➤ **Exigence en fonds propres**

Crédit Agricole SA a calculé le montant des exigences en fonds propres de la Caisse régionale, au titre des risques opérationnels pour 2016.

L'AFP (exigence en fonds propres) en méthode AMA (Advanced Measurement Approach) ressort à 39,8 millions d'euros (pour la Caisse régionale et ses Caisses Locales).

L'AFP en méthode TSA (The Standard Approach) est de 1,7 millions d'euros pour ses filiales (Socadif, Bercy Participation, Bercy Champ de Mars).

L'AFP totale est de 41,5 millions d'euros.

### **4.5.3. Plan de continuité d'activité « Crue De Seine »**

Le dispositif de continuité d'activités de la Caisse régionale (PCA) s'inscrit dans la politique générale de continuité d'activités du Groupe Crédit Agricole et a pour objectif de permettre une gestion adaptée et cohérente de situations qui pourraient affecter ses activités.

Les sinistres que doit gérer le Groupe relèvent d'une typologie propre, en fonction de leur nature et de leur étendue.

En cohérence avec les risques opérationnels, deux natures de sinistres sont retenues par la Caisse régionale:

- Le sinistre localisé : Il s'agit d'une crise d'ampleur modérée sur le plan géographique (par exemple un bâtiment ou un campus). L'incendie d'un bâtiment ou d'une partie, une alerte à la bombe nécessitant l'évacuation d'un bâtiment, une coupure électrique prolongée locale sont des exemples d'événements pouvant entraîner une crise localisée et souvent soudaine.
- Le sinistre systémique : c'est un sinistre tel que toute une zone géographique (Département, ensemble de départements, région Parisienne,...) est atteinte. Les impacts d'un tel sinistre s'étendent à tout ou partie des entreprises, des services publics et les opérateurs critiques de la zone touchée. Une crue centennale de la Seine pour l'Île-de-France, correspondrait à un tel sinistre. La Caisse régionale est particulièrement exposée à ce sinistre du fait de la localisation de son siège sur les bords de Seine.

La Caisse régionale poursuit en 2017 ses actions de préparation dans le domaine du Plan de Continuité d'Activité dont le PCA Crue de Seine.

Au cours du premier semestre 2017, la Caisse régionale a participé à un test PSI piloté par Crédit Agricole Technologies et Services. L'exercice a simulé la perte du bâtiment hébergeant 20 Caisses régionales (dont Crédit Agricole Île-de-France). Il a permis de vérifier le bon fonctionnement du système complet en configuration de production. Le test a été concluant.



## 4.6. Risques de non-conformité.

### I. Une approche de la conformité fondée sur l'évaluation du risque de non-conformité :

Divers canaux de remontée des dysfonctionnements, en particulier les agences, le Service Client et le Contrôle Périodique, permettent au Département du Contrôle de la Conformité d'obtenir des indicateurs de non-conformité.

Les risques de non-conformité sont systématiquement évoqués de façon transversale avec les directions opérationnelles concernées, au niveau du siège, et avec le réseau (Directions Régionales).

Par ailleurs, la Conformité contribue à la validation de la cotation des risques de non-conformité réalisée dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques, elle-même pilotée par le Manager Risques Opérationnels.

#### 1- Le risque de non-conformité sur le périmètre de la Conformité Déontologie

Le périmètre de la Conformité Déontologie est articulé autour des risques principaux suivants :

- La prévention des abus de marché,
- La protection de la clientèle, comprenant notamment la qualité du conseil en investissement donné (adéquation et traçabilité), et la conformité des nouveaux produits et nouvelles activités,
- Le respect par les collaborateurs des règles de déontologie générales (notamment la prévention des conflits d'intérêts).

Les mesures mises en place afin de diminuer ce risque s'établissent autour de trois axes principaux :

- La formation, et l'accompagnement des collaborateurs,
- Les contrôles,
- La remontée des risques aux instances dirigeantes.

#### A. **Prévention du risque de non-conformité par la formation, le conseil et l'accompagnement : la diffusion des règles de bonnes pratiques au sein de la Caisse régionale**

Le RCSI communique sur les obligations réglementaires et l'intégration de la conformité en tant que facteur de développement d'une relation durable avec le client.

Les différents canaux de remontée des dysfonctionnements, en particulier les contrôles de commercialisation réalisés par la Conformité Déontologie, font apparaître le défaut de conseil comme un risque significatif de non-conformité.

Ce risque spécifique s'articule autour de deux enjeux majeurs, faisant l'objet de plans d'action constants, soutenus par la Direction Générale :

- Une bonne appropriation des outils par le réseau,
- Une bonne connaissance des clients, des produits et des procédures.

En 2016, un plan d'action global « connaissance produits / connaissance client » a été mis en place, validé en Comité de Contrôle Interne et présenté au réseau à l'occasion d'une convention des leaders de la conformité en date du 30 novembre.

Ce plan est fondé sur :

- Le renforcement du dispositif des leaders de la conformité, réunissant des collaborateurs référents conformité dans le réseau (élargissement notamment au marché des professionnels / responsabilité collective de la constitution des ordres du jour des réunions des leaders / mobilisation des directeurs de secteur sur les sujets évoqués, en amont de la réunion de secteur de présentation desdits sujets par les leaders de la conformité),
- La mobilisation des lignes managériales (directeurs de secteur et surtout directeurs d'agence) sur l'effort pédagogique à mener auprès des équipes en termes de connaissance des produits (grâce à la création de « frozen zones », périodes spécifiques en amont des commercialisations, consacrées à la prise de connaissance des caractéristiques essentielles des produits commercialisés).

Les contrôles réalisés au titre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2017 ont confirmé l'efficacité de ce plan d'action ; la mobilisation doit être maintenue.

D'une façon générale, le RCSI se tient à la disposition de toutes unités opérationnelles en vue de l'accompagnement au quotidien de ces dernières et de la diffusion de l'esprit conformité au sein de l'entreprise.

Sur le plan de la formation, il est à noter que la « Formation Expert » destinée aux collaborateurs en charge du traitement des abus de marché, dans le cadre du dispositif MAD MAR2, a été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

En marge des formations réglementaires dispensées aux collaborateurs, que ce soit dans le cadre des recrutements ou de la formation continue, des actions de formation à la Conformité Déontologie sont assurées en présentiel auprès des collaborateurs de la banque, notamment dans le cadre de viviers de collaborateurs promus.

En outre, le dispositif NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits), dont la procédure resserrée datant de 2014 a été mise à jour en 2016, a été une nouvelle fois modifié en 2017, dans la mesure où un Comité NAP, présidé par un Directeur Général Adjoint, remplace le « process NAP » (échange par voie de mails) qui existait jusqu'alors.

Ce dispositif NAP contribue à favoriser le conseil du bon produit au bon client par une attention particulière portée sur :

- la description des caractéristiques des produits,
- la clarté et la transparence de la communication,
- la mise en avant des risques pour le client,
- l'appropriation des connaissances par les collaborateurs (note de commercialisation et quizz),
- la validation des ciblage,
- la protection des « personnes fragiles »,
- les rappels des obligations réglementaires.

A la demande du RCSI, les points de vigilance trouvent toute leur place dans la documentation adressée aux commerciaux et validées dans le cadre du processus NAP. En 2016, les « notes détaillées » à destination des collaborateurs ont été revues sur la forme (en vue d'une plus grande clarté et en cohérence avec le plan d'action général « connaissance produit ») ainsi que sur le fond. Dans un souci de protection de notre clientèle, la notion de « cible clientèle », ainsi que sa force obligatoire, ont été renforcées.

Enfin, au titre de la prévention des conflits d'intérêts, il est à noter qu'une Charte de Déontologie renforcée est diffusée aux collaborateurs.

Cette Charte, signée par les collaborateurs concernés, constitue une déclinaison des règles contenues dans le Règlement Intérieur de la Caisse régionale et de la Charte de Déontologie du Groupe Crédit Agricole, et est destinée :

- d'une part, aux collaborateurs des marchés spécialisés (Banque Privée –conseillers en gestion de patrimoine et conseillers privés ; Professionnels ; Prescription Immobilière) ainsi qu'aux chargés d'affaires de la Direction des Entreprises, et les engage sur des règles renforcées de bonne pratique professionnelle,
- d'autre part, aux collaborateurs réalisant des opérations d'achats auprès de fournisseurs ou de prestataires, en application des dispositions des articles 2.4 et 2.5 de la Charte des Achats de la Caisse régionale,
- et à prêter une attention particulière à toutes invitations provenant d'un prospect, d'un client, ou d'un fournisseur avec lequel le collaborateur est en relation d'affaires.

## **B. Le contrôle du risque de non-conformité**

Le RCSI exerce une fonction de contrôle sur l'ensemble de son périmètre, au travers de contrôles :

- Quotidiens (en ce qui concerne le dispositif de prévention des abus de marché),
- Trimestriels (par exemple : les contrôles de commercialisation, le traitement des réclamations),
- Annuels (par exemple : le respect de la Charte des Achats de la Caisse régionale, le respect des procédures applicables en matière de communication financière, la formation des intermédiaires en assurance).

En ce qui concerne plus particulièrement les conditions dans lesquels les produits financiers sont commercialisés, le RCSI réalise trimestriellement des contrôles dits « de commercialisation » sur des produits sélectionnés sur des critères de risque, et en particulier sur ceux qui ont fait l'objet d'une validation dans le cadre du processus NAP.

Il s'agit, sur la base d'échantillons, de vérifier la conformité des ventes et en particulier la prise en compte de la démarche MIF : qualification des clients avec le Questionnaire Connaissance-Expérience, utilisation de l'outil Vente Personnalisée afin d'évaluer l'adéquation de l'investissement avec la situation financière et les objectifs du client.

Fin 2016, la Conformité Déontologie a initié de nouveaux formats de contrôles de commercialisation, qui sont mis en œuvre en 2017 :

- des contrôles exhaustifs sur l'ensemble des produits dernièrement « nappés », afin d'évaluer le respect des cibles clientèles,
- des contrôles de commercialisation sur pièces, sur des échantillons réduits mais systématiques sur les 3 segments majeurs (clientèle intermédiaire, clientèle Banque Privée et professionnels).

## **C. La déclaration des risques de non-conformité détectés aux instances dirigeantes**

Les résultats des contrôles de commercialisation sont systématiquement adressés aux Directions Régionales ainsi qu'aux Directions du marketing (DMDC), du bancaire (DDSC) et le cas échéant des marchés spécialisés (DEMS).

Les risques détectés et dysfonctionnements manifestes font l'objet d'une présentation à la Direction Générale, à l'occasion des Comités de Management de la Conformité.

Enfin, il relève de la responsabilité de la Conformité Déontologie l'établissement des deux rapports au régulateur suivants :

- Le rapport annuel RCSI 2016 à l'AMF, déposé le 27 avril 2017 et adressé au Directeur Général.
- Le Questionnaire Protection de la Clientèle, à destination de l'ACPR, validé par un dirigeant effectif, déposé le 28 juin 2017.

## **II. Le risque de non-conformité sur le périmètre de la Sécurité Financière**

Le périmètre de la Sécurité Financière est concentré autour des risques principaux de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, du respect des embargos et de gels des avoirs, au travers des comptes de clients et plus globalement de toutes les opérations, incluant également la fraude externe.

### **A. La prévention du risque de non-conformité**

En matière de Sécurité Financière, l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques repose en grande partie sur la qualité du dossier de connaissance client tout au long de la relation d'affaire, ainsi des efforts importants ont été consacrés aux chantiers de mise en conformité de ceux-ci au cours des dernières années.

Les nouveaux niveaux d'exigence tant dans le cadre du plan de remédiation OFAC que dans le cadre de la mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> directive dédiée à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), vont nécessiter une vigilance accrue et de compléter le dispositif en place en matière d'alimentation du système d'information.

Le dispositif de prévention mis en place afin de réduire ce risque s'établit au quotidien autour de :

- La mise en place de procédures correspondant aux attentes du régulateur, et le respect de celles-ci,
- La formation, et l'accompagnement des collaborateurs,
- La détection d'opérations et de fonctionnement de comptes atypiques par l'utilisation d'outils informatiques opérationnels dans l'ensemble des Caisses régionales, et de requêtes péri informatiques privatives permettant une réactivité immédiate.

Le respect par tous les collaborateurs des règles déontologiques dédiées à la LCB-FT sont intégrées dans le Règlement Intérieur de la Caisse régionale.

Au titre de la prévention, des formations sont dispensées sur le domaine de la LCB-FT auprès des nouveaux embauchés, des conseillers commerciaux nouvellement nommés, et sont complétées et renforcées par une formation LCB-FT en e-learning réalisée par l'ensemble des salariés de la Caisse régionale.

Le pilotage du suivi permet de s'assurer de la réalisation de celles-ci.

En 2016, une formation spécifique dédiée aux sanctions internationales a été délivrée à l'ensemble des collaborateurs ; le suivi mis en place dans le cadre du pilotage de cette action a permis d'atteindre le taux de réalisation prévu.

Dans le cadre du plan de remédiation OFAC-Sanctions internationales, les Caisses pilotes RH et Conformité ont travaillé en janvier 2017 sur une première matrice représentative des besoins en formations supplémentaires au module de formation générale Sanctions Internationales. Pour rappel, il s'agit en général de collaborateurs dont l'activité est en lien avec les Sanctions Internationales ou qui exercent dans une entité au profil de risques marqué.

Ainsi un chantier de mise en place des formations supplémentaires a été ouvert en complément de la formation générale Sanctions internationales tous collaborateurs. Ce chantier se déroulera en plusieurs étapes :

- dans un premier temps, trois nouveaux modules de formation sont en cours de préparation,
- puis, dans un second temps, la matrice de segmentation des populations sera établie et permettra d'établir la liste des collaborateurs qui devront suivre les formations supplémentaires.

Parallèlement, la diffusion d'un support interne « Fraud'zine » établi à partir d'exemples de situation et de cas concrets permet de compléter le dispositif, tant sur la LCB-FT que sur la fraude.

Le plan de remédiation OFAC signé entre CASA et les autorités américaines qui a pour objectif d'assurer la mise en œuvre, de manière pérenne, de la nouvelle note de procédure sur la Politique Groupe de conformité aux Sanctions Internationales fait l'objet d'un accompagnement spécifique de la part de Crédit Agricole SA, et le CADIF s'attache à le transposer au sein de la Caisse régionale en veillant à la qualité de la piste d'audit.

Cette transposition fait l'objet d'un pilotage spécifique par une équipe projet dédiée au travers d'un Comité de Pilotage présidé par le Directeur Général Fonctionnement.

Le responsable projet rend compte régulièrement aux instances de la Caisse régionale de l'état d'avancement du déploiement (Comité de Management de la Conformité, Comité Risques).

## **B. Le contrôle du risque de non-conformité**

A posteriori, dans le cadre du contrôle permanent, le responsable de la Sécurité Financière (RSF) réalise :

- des audits annuels auprès des services opérationnels sur la qualité du dispositif global de la LCB-FT et de prévention de la fraude dans un perpétuel souci d'amélioration et de renforcement,
- des contrôles mensuels par échantillonnage sur les alertes traitées par l'équipe en charge de celles-ci au quotidien, afin de s'assurer de la complétude du dossier par rapport aux investigations nécessaires réglementairement et à la qualité de l'analyse,
- un suivi particulier sur les dossiers faisant l'objet d'une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN.

Les résultats sont formalisés et la Direction Générale en est régulièrement tenue informée au travers des comités internes.

La Caisse régionale répond au questionnaire annuel (QLB) transmis par l'ACPR qui permet d'avoir une image à un instant précis de la qualité du dispositif et des moyens mis en œuvre pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme, et planifier la mise en œuvre des points d'amélioration.

Ce questionnaire, signé par le Directeur général est retourné à la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA qui centralise l'ensemble des QLB avant de les transmettre au régulateur.

## **C. La déclaration des risques de non-conformité détectés aux instances**

Afin de répondre aux exigences du Groupe basées sur les obligations réglementaires, les instances de la Caisse régionale sont régulièrement tenues informées et sensibilisées lors des comités internes : Comités de Contrôle Interne trimestriels, et depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 en Comité de Management de la Conformité, Comité Risques de la CR, par la présentation de reportings quantitatifs d'activité ainsi que du niveau qualitatif du dispositif et des évolutions de celui-ci sur le plan par exemple de la mise à jour de la classification des risques, des évolutions dans le cadre des obligations sur les règles d'entrée en relation, ou des évolutions réglementaires liées à la 4<sup>ème</sup> Directive européenne.

Le Groupe est également informé au travers des remontées qui leur sont adressées, essentiellement par le biais des rapports de contrôle interne, ou des grilles d'analyse des risques de non-conformité.

## **II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017**

(Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France en date du 27 juillet 2017)

### **CADRE GENERAL**

#### ***PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE***

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des « Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ». Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code APE est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

La Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France présente des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent les comptes individuels de la Caisse régionale, des 52 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale, ceux de ses 3 filiales (SOCADIF, Bercy Champs de Mars et Bercy Participation) ainsi que sa quote part dans 2 fonds communs de titrisation (cf. note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2017).

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>30/06/2016</b>
Intérêts et produits assimilés	3.1	445 470	930 679	483 647
Intérêts et charges assimilées	3.1	-191 823	-452 216	-229 861
Commissions (produits)	3.2	250 811	476 747	246 325
Commissions (charges)	3.2	-47 734	-94 391	-43 537
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	-692	3 864	6 088
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	51 587	73 506	39 428
Produits des autres activités	3.5	4 704	9 648	4 276
Charges des autres activités	3.5	-2 258	-5 724	-2 315
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>510 065</b>	<b>942 113</b>	<b>504 051</b>
Charges générales d'exploitation	3.6	-258 787	-504 307	-262 038
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-18 636	-33 647	-15 727
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>232 642</b>	<b>404 159</b>	<b>226 286</b>
Coût du risque	3.8	-11 055	-50 438	-24 569
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>221 587</b>	<b>353 721</b>	<b>201 717</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	453	24 447	23 220
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>222 040</b>	<b>378 168</b>	<b>224 937</b>
Impôts sur les bénéfices	3.10	-66 074	-127 320	-67 118
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>155 966</b>	<b>250 848</b>	<b>157 819</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		436	725	-168
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>155 530</b>	<b>250 123</b>	<b>157 987</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>30/06/2016</b>
<b>Résultat net</b>		<b>155 966</b>	<b>250 848</b>	<b>157 819</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.11	0	-3 359	-3 012
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>0</b>	<b>-3 359</b>	<b>-3 012</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	0	651	1 037
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		<b>0</b>	<b>-2 708</b>	<b>-1 975</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.11			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.11	9 455	2 243	-4 159
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.11	4 627	3 549	-3 029
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>14 082</b>	<b>5 792</b>	<b>-7 188</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	-1 876	673	2 075
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		<b>12 206</b>	<b>6 465</b>	<b>-5 113</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>12 206</b>	<b>3 757</b>	<b>-7 088</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>168 172</b>	<b>254 605</b>	<b>150 731</b>
Dont part du Groupe		167 869	253 993	150 843
Dont participations ne donnant pas le contrôle		303	612	-112



## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Caisse, banques centrales		140 915	127 699
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	82 329	100 903
Instruments dérivés de couverture		367 496	410 090
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	6 047 358	6 285 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	2 258 088	2 256 442
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	30 971 159	30 018 238
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 721	11 491
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	779 147	403 902
Actifs d'impôts courants et différés		165 496	125 111
Comptes de régularisation et actifs divers		533 793	837 580
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.8	21 354	21 963
Immobilisations corporelles	5.9	236 665	232 976
Immobilisations incorporelles	5.9	34 110	35 558
Ecarts d'acquisition			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>41 645 631</b>	<b>40 867 638</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	73 721	90 494
Instruments dérivés de couverture		351 443	406 898
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	19 596 182	18 887 274
Dettes envers la clientèle	5.6	15 048 083	14 812 088
Dettes représentées par un titre	5.7	135 441	88 283
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		327 788	380 478
Passifs d'impôts courants et différés		73 473	787
Comptes de régularisation et passifs divers		557 508	848 152
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.10	112 918	116 753
Dettes subordonnées			
<b>Total dettes</b>		<b>36 276 557</b>	<b>35 631 207</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>5 369 074</b>	<b>5 236 431</b>
Capitaux propres part du Groupe		5 357 980	5 225 640
Capital et réserves liées		331 972	331 210
Réserves consolidées		4 759 346	4 545 514
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		111 132	98 793
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		155 530	250 123
Participations ne donnant pas le contrôle		11 094	10 791
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>41 645 631</b>	<b>40 867 638</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2017	1er semestre 2016	31/12/2016
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>220 040</b>	<b>224 937</b>	<b>378 168</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	18 635	15 727	33 647
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-471	27 577	59 639
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-4 589	-22 305	-28 295
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	-7 712	8 121	11 682
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>5 863</b>	<b>29 120</b>	<b>76 673</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	319 338	-1 098 432	368 177
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-735 163	531 329	1 477 008
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-184 673	29 436	-221 822
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	24 574	252 035	48 995
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés	-35 680	-27 937	-100 799
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-611 604</b>	<b>-313 569</b>	<b>1 571 559</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>-385 701</b>	<b>-59 512</b>	<b>2 026 400</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>5 877</b>	<b>-3 779</b>	<b>-1 401 700</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-20 423</b>	<b>5 730</b>	<b>-35 774</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-14 546</b>	<b>1 951</b>	<b>-1 437 474</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>-35 499</b>	<b>-37 403</b>	<b>-36 086</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>57 250</b>		
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>21 751</b>	<b>-37 403</b>	<b>-36 086</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>			
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-378 496</b>	<b>-94 964</b>	<b>552 840</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>843 976</b>	<b>291 136</b>	<b>291 136</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	127 699	124 980	124 980
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	716 277	166 156	166 156
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>467 480</b>	<b>196 172</b>	<b>843 976</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	140 915	113 833	127 699
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	326 565	82 339	716 277
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-376 496</b>	<b>-94 964</b>	<b>552 840</b>

(\*) Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés).

(\*\*) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2017, l'impact net sur la trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 5 877 milliers d'euros en raison de la cession de 3 titres (CIGS, Vivalrec et Exeol) par Socadif (4 123 K€).

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France à ses actionnaires, à hauteur de 35 414 milliers d'euros et le paiement des intérêts aux parts sociales à ses sociétaires pour 934 milliers d'euros pour le premier semestre 2017.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

En l'occurrence, il n'y a pas d'application anticipée pour les normes présentées ci-dessous :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</b> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 Instruments financiers</b> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

#### *Classement et évaluation des actifs financiers*

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

*S'agissant des instruments de dettes* (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
  - o Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
  - o Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
  - o Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
  
- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "*SPP*") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "*SPP*".

Sur cet aspect, le Crédit Agricole d'Ile de France est attentif à la publication par l'IASB de l'amendement définitif prévu fin 2017 consécutif à l'exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques publié en avril 2017, et prendra en compte, le cas échéant, les conclusions de cet amendement.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "*SPP*".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "*SPP*".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "*SPP*" indépendamment du modèle de gestion.

*S'agissant des instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Crédit Agricole d'Ile de France devrait conduire :

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entrainera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test SPPI ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

### Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>ème</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de



niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>ème</sup> étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Crédit Agricole d'Ile de France s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

#### *Comptabilité de couverture*

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit Agricole d'Ile de France n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

Le Crédit Agricole d'Ile de France fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

#### *Les étapes du projet et les réalisations à date*

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (*ECL*) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Crédit Agricole d'Ile de France a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, le Crédit Agricole d'Ile de France a été associé aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à

savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivent en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Ces travaux seront finalisés courant 2017.

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse régionale ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16 et la norme IFRS 17.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La principale évolution apportée par la norme IFRS 17 porte sur la valorisation des contrats d'assurance. La Caisse régionale participe à la phase de mise en œuvre du projet lancé par le Groupe afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, et de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 de Crédit Agricole d'Ile de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la

situation financière et des performances du Crédit Agricole d'Ile de France sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## **2. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes, en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole d'Ile de France a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 76,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Il a souscrit pour 9,1 millions d'euros des titres subordonnés.

### 3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

#### 3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 226	3 163	1 324
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 038	48 606	27 303
Sur opérations avec la clientèle	349 075	732 699	370 869
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	13 136	26 535	13 247
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 445	3 705	1 809
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	51 550	115 971	69 095
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>445 470</b>	<b>930 679</b>	<b>483 647</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-707	-1 360	-600
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-119 203	-251 174	-121 313
Sur opérations avec la clientèle	-19 580	-68 124	-29 825
Sur dettes représentées par un titre	-17	-107	-64
Sur dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-52 257	-131 289	-77 996
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-59	-162	-63
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-191 823</b>	<b>-452 216</b>	<b>-229 861</b>

(1) dont 3 013 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 5 126 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 2 408 milliers d'euros au 30 juin 2016.

(2) dont 772 milliers d'euros au 30 juin 2017 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 1 938 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 998 milliers d'euros au 30 juin 2016.

#### 3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 114	-2 077	-963	1 529	-11 427	-9 898	815	-5 340	-4 525
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 261	-21 471	4 790	57 803	-37 623	20 180	29 221	-16 947	12 274
Sur opérations avec la clientèle	63 691	-1 511	62 180	129 994	-2 884	127 110	64 705	-1 332	63 373
Sur opérations sur titres		-15	-15		-23	-23	0	-17	-17
Sur opérations de change	88		88	162		162	72	0	72
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	155 844	-22 660	133 184	278 573	-42 399	236 174	147 420	-19 866	127 554
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 813		3 813	8 686	-35	8 651	4 092	-35	4 057
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>250 811</b>	<b>-47 734</b>	<b>203 077</b>	<b>476 747</b>	<b>-94 391</b>	<b>382 356</b>	<b>246 325</b>	<b>-43 537</b>	<b>202 788</b>

### 3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-266	-1 467	6 724
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-1 315	407	-1 811
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	847	4 810	2 207
Résultat de la comptabilité de couverture	42	114	-1 032
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-692</b>	<b>3 864</b>	<b>6 088</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>341 383</b>	<b>-341 454</b>	<b>-71</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	120 845	-156 359	-35 514
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	220 538	-185 095	35 443
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>736 782</b>	<b>-736 661</b>	<b>121</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	392 734	-343 920	48 814
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	344 048	-392 741	-48 693
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>1</b>	<b>-9</b>	<b>-8</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1	-9	-8
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 078 166</b>	<b>-1 078 124</b>	<b>42</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>371 258</b>	<b>-370 922</b>	<b>336</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	152 321	-147 386	4 935
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	218 937	-223 536	-4 599
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>771 063</b>	<b>-770 982</b>	<b>81</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	369 311	-397 370	-28 059
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	401 752	-373 612	28 140
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>16</b>	<b>-319</b>	<b>-303</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	16	-319	-303
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 142 337</b>	<b>-1 142 223</b>	<b>114</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>436 240</b>	<b>-433 270</b>	<b>2 970</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	217 618	-147 269	70 349
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	218 622	-286 001	-67 379
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>799 476</b>	<b>-803 458</b>	<b>-3 982</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	375 218	-424 114	-48 896
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	424 258	-379 344	44 914
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>3</b>	<b>-23</b>	<b>-20</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	3	-23	-20
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 235 719</b>	<b>-1 236 751</b>	<b>-1 032</b>

### 3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus	42 333	40 751	39 701
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	13 382	34 486	652
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-4 128	-1 731	-925
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>51 587</b>	<b>73 506</b>	<b>39 428</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 Coût du risque

(2) Ce montant reprend notamment les dotations pour dépréciation durable pour -3 845 milliers d'euros (FCPR SGAM AI Immobilier) au 30 juin 2017.



### 3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-619	-1 260	-627
Autres produits (charges) nets	3 065	5 184	2 588
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>2 446</b>	<b>3 924</b>	<b>1 961</b>

### 3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charges de personnel	-147 693	-286 279	-147 525
Impôts et taxes (1)	-17 660	-28 953	-19 102
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-93 434	-189 075	-95 411
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-258 787</b>	<b>-504 307</b>	<b>-262 038</b>

(1) Dont 3 581 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution

#### Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Salaires et traitements (1)	-71 441	-141 793	-69 813
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-8 291	-16 747	-8 288
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 970	-3 185	-2 160
Autres charges sociales	-30 499	-60 405	-31 194
Intéressement et participation	-20 064	-33 167	-19 934
Impôts et taxes sur rémunération	-15 428	-30 982	-16 136
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-147 693</b>	<b>-286 279</b>	<b>-147 525</b>

(1) Au 30 juin 2017, tout comme au 31 décembre 2016, il n'y a pas de charges relatives aux paiements à base d'actions.

### 3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-16 886</b>	<b>-34 024</b>	<b>-15 802</b>
Immobilisations corporelles	-16 650	-33 587	-15 589
Immobilisations incorporelles	-236	-437	-213
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-1 750</b>	<b>377</b>	<b>75</b>
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles	-1 750	377	75
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-18 636</b>	<b>-33 647</b>	<b>-15 727</b>

### 3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-375 901</b>	<b>-115 080</b>	<b>-56 490</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances (1)	-364 646	-94 006	-41 389
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-93	-521	
Engagements par signature	-1 763	-49	-69
Risques et charges	-9 399	-20 504	-15 032
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>366 080</b>	<b>67 141</b>	<b>32 815</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances (1)	361 723	43 256	27 577
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	36	2	2
Engagements par signature	2 974	2 361	544
Risques et charges	1 347	21 522	4 692
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-9 821</b>	<b>-47 939</b>	<b>-23 675</b>
<b>Dotations et reprises nettes sur autres provisions</b>	<b>-1 234</b>	<b>-2 499</b>	<b>-894</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 791	-4 447	-2 189
Récupérations sur prêts et créances amortis	660	2 047	1 350
Décotes sur crédits restructurés	-103	-97	-54
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes		-2	-1
Autres produits			
<b>Coût du risque</b>	<b>-11 055</b>	<b>-50 438</b>	<b>-24 569</b>

### 3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>453</b>	<b>24 447</b>	<b>23 220</b>
Plus-values de cession (1)	1 025	24 688	23 400
Moins-values de cession	-572	-241	-180
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>			
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>453</b>	<b>24 447</b>	<b>23 220</b>

(1) Dont 22 293 milliers d'euros liés à la cession d'un immeuble rue Hector Malot à Paris au 30 juin 2016.

### 3.10. Impôts

#### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charge d'impôt courant	-67 008	-122 208	-70 274
Charge d'impôt différé	934	-5 112	3 156
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-66 074</b>	<b>-127 320</b>	<b>-67 118</b>

#### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

##### Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	222 040	34,43%	-76 446
Effet des différences permanentes		-6,18%	13 714
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,19%	-431
Changement de taux			
Effet des autres éléments		1,31%	-2 911
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>29,76%</b>	<b>-66 074</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2017.

##### Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	378 168	34,43%	-130 203
Effet des différences permanentes		3,98%	15 036
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,15%	-562
Changement de taux			
Effet des autres éléments		3,07%	-11 591
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>33,67%</b>	<b>-127 320</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2016.

**Au 30 juin 2016**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	224 937	34,43%	-77 446
Effet des différences permanentes		5,99%	13 463
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	9
Effet des autres éléments		1,40%	-3 144
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>29,84%</b>	<b>-67 118</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2016.

### 3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

#### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	0	-3 359	-3 012
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	0	651	1 037
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>0</b>	<b>-2 708</b>	<b>-1 975</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>9 455</b>	<b>2 243</b>	<b>-4 159</b>
Ecart de réévaluation de la période	19 010	36 645	-3 587
Transfert en résultat	-9 555	-34 402	-572
Autres variations			
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 627</b>	<b>3 549</b>	<b>-3 029</b>
Ecart de réévaluation de la période	4 627	3 549	-3 029
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 876	673	2 075
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>12 206</b>	<b>6 465</b>	<b>-5 113</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>12 206</b>	<b>3 757</b>	<b>-7 088</b>
Dont part Groupe	12 339	3 869	-7 144
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-133	-112	56

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				30/06/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-9 158	2 648	-6 510	-6 510			0		-9 158	2 648	-6 510	-6 510
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-9 158	2 648	-6 510	-6 510	0	0	0	0	-9 158	2 648	-6 510	-6 510
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-9 158</b>	<b>2 648</b>	<b>-6 510</b>	<b>-6 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9 158</b>	<b>2 648</b>	<b>-6 510</b>	<b>-6 510</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	151 984	-23 445	128 539	127 380	9 455	-538	8 917	9 050	161 439	-23 983	137 456	136 430
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-31 059	8 982	-22 077	-22 077	4 627	-1 338	3 289	3 289	-26 432	7 644	-18 788	-18 788
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	120 925	-14 463	106 462	105 303	14 082	-1 876	12 206	12 339	135 007	-16 339	118 668	117 642
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>120 925</b>	<b>-14 463</b>	<b>106 462</b>	<b>105 303</b>	<b>14 082</b>	<b>-1 876</b>	<b>12 206</b>	<b>12 339</b>	<b>135 007</b>	<b>-16 339</b>	<b>118 668</b>	<b>117 642</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>111 767</b>	<b>-11 815</b>	<b>99 952</b>	<b>98 793</b>	<b>14 082</b>	<b>-1 876</b>	<b>12 206</b>	<b>12 339</b>	<b>125 849</b>	<b>-13 691</b>	<b>112 158</b>	<b>111 132</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015 retraité				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-5 799	1 997	-3 802	-3 802	-3 359	651	-2 708	-2 708	-9 158	2 648	-6 510	-6 510
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-5 799	1 997	-3 802	-3 802	-3 359	651	-2 708	-2 708	-9 158	2 648	-6 510	-6 510
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-5 799</b>	<b>1 997</b>	<b>-3 802</b>	<b>-3 802</b>	<b>-3 359</b>	<b>651</b>	<b>-2 708</b>	<b>-2 708</b>	<b>-9 158</b>	<b>2 648</b>	<b>-6 510</b>	<b>-6 510</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	149 741	-27 053	122 688	121 416	2 243	3 608	5 851	5 963	151 984	-23 445	128 539	127 380
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-34 608	11 917	-22 691	-22 691	3 549	-2 935	614	614	-31 059	8 982	-22 077	-22 077
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	115 133	-15 136	99 997	98 725	5 792	673	6 465	6 577	120 925	-14 463	106 462	105 303
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>115 133</b>	<b>-15 136</b>	<b>99 997</b>	<b>98 725</b>	<b>5 792</b>	<b>673</b>	<b>6 465</b>	<b>6 577</b>	<b>120 925</b>	<b>-14 463</b>	<b>106 462</b>	<b>105 303</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>109 334</b>	<b>-13 139</b>	<b>96 195</b>	<b>94 923</b>	<b>2 433</b>	<b>1 324</b>	<b>3 757</b>	<b>3 869</b>	<b>111 767</b>	<b>-11 815</b>	<b>99 952</b>	<b>98 793</b>

## **4. Informations sectorielles**

### **Information par secteur opérationnel**

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la Banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

## 5. Notes relatives au bilan

### 5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	72 602	86 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	9 727	13 940
<b>Valeur au bilan</b>	<b>82 329</b>	<b>100 903</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
<b>Instruments de capitaux propres</b>	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Prêts et avances</b>	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Instruments dérivés</b>	72 602	86 963
<b>Valeur au bilan</b>	<b>72 602</b>	<b>86 963</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
<b>Instruments de capitaux propres</b>	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>	9 727	13 940
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 727	13 940
<b>Prêts et avances</b>	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 727</b>	<b>13 940</b>



## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	73 721	90 494
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>73 721</b>	<b>90 494</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	73 721	90 494
<b>Valeur au bilan</b>	<b>73 721</b>	<b>90 494</b>

## **5.2. Actifs financiers disponibles à la vente**

(en milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	650 789	20 162	-13 073	605 245	25 183	-16 474
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 812 716	69 114	-53 392	3 095 218	91 910	-68 189
Actions et autres titres à revenu variable	210 166	44 300	-1 471	228 856	46 740	-4 965
Titres de participation non consolidés	2 373 687	96 518	-722	2 356 366	78 514	-735
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>6 047 358</b>	<b>230 094</b>	<b>-68 658</b>	<b>6 285 685</b>	<b>242 347</b>	<b>-90 363</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>6 047 358</b>	<b>230 094</b>	<b>-68 658</b>	<b>6 285 685</b>	<b>242 347</b>	<b>-90 363</b>
Impôts		-43 391	19 406		-48 050	24 605
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt) (2)</b>		<b>186 703</b>	<b>-49 252</b>		<b>194 297</b>	<b>-65 758</b>

(1) dont -60 945 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 30 juin 2017 contre -60 770 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 776 925 milliers d'euros au 30 juin 2017. Le montant de la dépréciation s'établit à 18 434 milliers d'euros. Ces montants sont inchangés par rapport au 31 décembre 2016.

### 5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Prêts et avances</b>	<b>223 043</b>	<b>152 890</b>
Comptes et prêts	85 715	105 181
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	20 022	61 593
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	89 529	
Prêts subordonnés	47 799	47 709
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>223 043</b>	<b>152 890</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>223 043</b>	<b>152 890</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Prêts et avances</b>	<b>2 035 045</b>	<b>2 103 552</b>
Comptes ordinaires	665 008	723 389
Comptes et avances à terme	1 370 037	1 380 163
Prêts subordonnés		
<b>Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>2 035 045</b>	<b>2 103 552</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 258 088</b>	<b>2 256 442</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>5 642</b>	<b>5 533</b>
Titres non cotés sur un marché actif	5 642	5 533
<b>Prêts et avances</b>	<b>31 397 155</b>	<b>30 455 240</b>
Créances commerciales	38 516	27 132
Autres concours à la clientèle	30 882 414	29 826 020
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	33 746	48 211
Comptes ordinaires débiteurs	442 479	553 877
<b>Valeur brute</b>	<b>31 402 797</b>	<b>30 460 773</b>
Dépréciations	-431 638	-442 535
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>30 971 159</b>	<b>30 018 238</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 971 159</b>	<b>30 018 238</b>

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique  
(hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	30/06/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	2 260 387				2 260 387
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	223 043				223 043
Grandes entreprises	8 253 010	178 224	-135 246	-57 397	8 060 367
Clientèle de détail	20 889 400	188 654	-79 784	-159 211	20 650 405
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>31 625 840</b>	<b>366 878</b>	<b>-215 030</b>	<b>-216 608</b>	<b>31 194 202</b>

(1) dont encours restructurés pour 60 415 milliers d'euros.

	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	2 528 490	15 112	-94		2 528 396
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	152 890				152 890
Grandes entreprises	7 978 180	189 502	-129 561	-26 819	7 821 800
Clientèle de détail	19 954 103	181 669	-79 644	-206 417	19 668 042
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>30 613 663</b>	<b>386 283</b>	<b>-209 299</b>	<b>-233 236</b>	<b>30 171 128</b>

(1) dont encours restructurés pour 35 608 milliers d'euros.

## 5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	442 535		366 240	-377 137			431 638
<i>dont dépréciations collectives</i>	233 236		306 962	-323 590			216 608
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	60 770		4 128	-3 788			61 110
Autres actifs financiers	724		92	-35			781
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>504 029</b>	<b>0</b>	<b>370 460</b>	<b>-380 960</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>493 529</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	407 770		96 929	-62 164			442 535
<i>dont dépréciations collectives</i>	220 537		20 012	-7 313			233 236
Opérations de location financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	60 962		1 730	-1 922			60 770
Autres actifs financiers	205		521	-2			724
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>468 937</b>	<b>0</b>	<b>99 180</b>	<b>-64 088</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>504 029</b>

## 5.5. Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Crédit Agricole d'Ile-de-France au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

30/06/2017	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	15 247					15 247		15 247
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne		108 787				108 787		108 787
Etats-Unis								
France	414 383	486 260				900 643		900 643
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie	5 083	55 742				60 825		60 825
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
<b>Total</b>	<b>434 713</b>	<b>650 789</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 085 502</b>	<b>0</b>	<b>1 085 502</b>

31/12/2016	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	24 830					24 830		24 830
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne		109 361				109 361		109 361
Etats Unis								
France	177 850	439 217				617 067		617 067
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie	5 079	56 667				61 746		61 746
Japon								
Maroc								
Royaume-Uni								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
<b>Total</b>	<b>207 759</b>	<b>605 245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>813 004</b>	<b>0</b>	<b>813 004</b>

## 5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	207 119	116 051
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	159 387	68 365
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	89 536	
<b>Total</b>	<b>296 655</b>	<b>116 051</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	199 334	635
Comptes et avances à terme	19 100 193	18 770 588
<b>Total</b>	<b>19 299 527</b>	<b>18 771 223</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>19 596 182</b>	<b>18 887 274</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	11 782 127	10 559 369
Comptes d'épargne à régime spécial	304 137	268 387
Autres dettes envers la clientèle	2 961 819	3 984 332
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 048 083</b>	<b>14 812 088</b>

## 5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	1 978	2 073
Titres du marché interbancaire		
Titres négociables à court terme	76 213	86 210
Emprunts obligataires	57 250	
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>135 441</b>	<b>88 283</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.8. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeur brute	38 810		9	-3			38 816
Amortissements et dépréciations	-16 847		-618	3			-17 462
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>21 963</b>	<b>0</b>	<b>-609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 354</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	38 798		96	-84			38 810
Amortissements et dépréciations	-15 630		-1 254	37			-16 847
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>23 168</b>	<b>0</b>	<b>-1 158</b>	<b>-47</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 963</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti est estimée et établie à dire d'experts à 39 700 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 39 634 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

### Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)		30/06/2017	31/12/2016
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	39 700	39 634
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>39 700</b>	<b>39 634</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.



## 5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	590 466		38 296	-43 387			585 375
Amortissements et dépréciations (1)	-357 490		-16 649	25 429			-348 710
<b>Valeur au bilan</b>	<b>232 976</b>	<b>0</b>	<b>21 647</b>	<b>-17 958</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>236 665</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	54 072		1 051	-513			54 610
Amortissements et dépréciations	-18 514		-2 436	450			-20 500
<b>Valeur au bilan</b>	<b>35 558</b>	<b>0</b>	<b>-1 385</b>	<b>-63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 110</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	649 574		127 150	-186 258			590 466
Amortissements et dépréciations (1)	-442 328		-33 586	118 424			-357 490
<b>Valeur au bilan</b>	<b>207 246</b>	<b>0</b>	<b>93 564</b>	<b>-67 834</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>232 976</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	53 167		1 096	-191			54 072
Amortissements et dépréciations	-18 453		-1 703	1 642			-18 514
<b>Valeur au bilan</b>	<b>34 714</b>	<b>0</b>	<b>-607</b>	<b>1 451</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 558</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 5.10. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Risques sur les produits épargne-logement	43 918				-7 948			35 970
Risques d'exécution des engagements par signature	4 129		1 763		-2 974			2 918
Risques opérationnels	46 325		5 265	-1 239	-1 423			48 928
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	7 859							7 859
Litiges divers	2 959		105		-427			2 637
Participations	14							14
Restructurations	2 202				-159			2 043
Autres risques	9 347		5 658	-2 287	-169			12 549
<b>Total</b>	<b>116 753</b>	<b>0</b>	<b>12 791</b>	<b>-3 526</b>	<b>-13 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112 918</b>

(1) Dont 6 501 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, et dont 1 358 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	32 240				-86			32 154
Risques d'exécution des engagements par signature	7 138		184		-881			6 441
Risques opérationnels	50 415		10 194	-1 879	-14 151			44 579
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	8 142				-326		-2 722	5 094
Litiges divers	2 259		441		-108			2 592
Participations								0
Restructurations	5 733				-1 880			3 853
Autres risques	10 986		8 439	-5 156	-1 120			13 149
<b>Total</b>	<b>116 913</b>	<b>0</b>	<b>19 258</b>	<b>-7 035</b>	<b>-18 552</b>	<b>0</b>	<b>-2 722</b>	<b>107 862</b>

(1) Dont 6 501 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, et dont 1 358 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

## Provision épargne-logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 678 159	2 175 604
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 779 806	1 460 285
Ancienneté de plus de 10 ans	1 743 949	1 348 258
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>5 201 914</b>	<b>4 984 147</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>738 417</b>	<b>716 841</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>5 940 331</b>	<b>5 700 988</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2017 pour les données au 30 juin 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	12 396	14 264
Comptes épargne-logement	39 327	45 263
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>51 723</b>	<b>59 527</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	12 781	15 737
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10 682	8 023
Ancienneté de plus de 10 ans	12 507	20 158
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>35 970</b>	<b>43 918</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>35 970</b>	<b>43 918</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## 5.11. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 30 juin 2017

Au 30 juin 2016, la répartition du capital et des droits de vote de la Caisse régionale est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>8 653 317</b>	<b>30,48%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	2 403 742	8,47%	
Dont part Sacam Mutualisation	6 239 539	21,98%	
Dont part autodétenue	10 036	0,04%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>926 565</b>	<b>3,26%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Sacam Mutualisation	926 565	3,26%	
<b>Parts sociales</b>	<b>18 810 564</b>	<b>66,26%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 52 Caisses Locales	18 810 139	66,26%	86,38%
Dont 14 administrateurs de la CR	120	0,00%	4,65%
Dont Crédit Agricole S.A.			
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,33%
Dont Autres	304	0,00%	8,64%
<b>Total</b>	<b>28 390 446</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est de 113 562 milliers d'euros.

### ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale du Crédit Agricole d'Ile-de-France du 30 mars 2017 a approuvé le versement d'un dividende net par titres de 3,70 euros.

#### Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2013	3,40 €	3,40 €	2,46%
2014	3,70 €	3,70 €	1,89%
2015	3,70 €	3,70 €	1,80%
2016	3,70 €	3,70 €	1,80%

#### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a comptabilisé la somme de 36 348 milliers euros au titre de la distribution aux porteurs de capitaux propres pour l'exercice 2016.

## 6. Engagements de financement et de garantie

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>6 606 886</b>	<b>5 708 569</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	9 992	9 992
Engagements en faveur de la clientèle	6 596 894	5 698 577
. Ouverture de crédits confirmés	4 981 391	4 433 954
- Ouverture de crédits documentaires	30 066	36 855
- Autres ouvertures de crédits confirmés	4 951 325	4 397 099
. Autres engagements en faveur de la clientèle	1 615 503	1 264 623
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 411 041</b>	<b>1 228 198</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	371 297	385 228
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	9 520	23 451
. Autres garanties (1)	361 777	361 777
Engagements d'ordre de la clientèle	1 039 744	842 970
. Cautions immobilières	308 720	237 661
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	731 024	605 309
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>197 951</b>	<b>239 682</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	197 951	239 682
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>14 328 810</b>	<b>13 512 536</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	8 102 106	7 791 059
Engagements reçus de la clientèle	6 226 704	5 721 477
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	442 626	440 574
. Autres garanties reçues	5 784 078	5 280 903

(1) Dont 361 777 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch) Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour le même montant.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	11 090 309	11 397 705
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	189 718	151
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>11 280 027</b>	<b>11 397 856</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	193 535	
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>193 535</b>	<b>0</b>

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve un dépôt de 122 461 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

(2) Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement en titres et valeurs reçus en pension.

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours du premier semestre 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 11 090 309 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 11 397 705 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté :

- 5 593 824 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 032 624 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ;
- 1 328 471 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 525 943 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ;
- 4 168 014 milliers euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 839 138 milliers euros au 31 décembre 2016.

## 7. Reclassement d'instruments financiers

### Reclassements effectués par le Crédit Agricole d'Ile-de-France

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 8. Juste valeur des instruments financiers

### 8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>33 229 247</b>	<b>35 052 741</b>	<b>0</b>	<b>2 799 005</b>	<b>32 253 736</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 258 088</b>	<b>2 326 443</b>	<b>0</b>	<b>2 326 443</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	584 884	584 838		584 838	
Comptes et prêts à terme	1 435 730	1 496 037		1 496 037	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	189 675	193 535		193 535	
Prêts subordonnés	47 799	52 033		52 033	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>30 971 159</b>	<b>32 726 298</b>	<b>0</b>	<b>472 562</b>	<b>32 253 736</b>
Créances commerciales	38 516	35 373			35 373
Autres concours à la clientèle	30 493 334	32 212 767			32 212 767
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 642	5 596			5 596
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	17 644	31 756		31 756	
Comptes ordinaires débiteurs	416 023	440 806		440 806	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>779 147</b>	<b>773 520</b>	<b>773 520</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	434 713	431 812	431 812		
Obligations et autres titres à revenu fixe	344 434	341 708	341 708		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>34 008 394</b>	<b>35 826 261</b>	<b>773 520</b>	<b>2 799 005</b>	<b>32 253 736</b>



	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>32 274 680</b>	<b>34 554 159</b>	<b>0</b>	<b>52 971</b>	<b>34 501 188</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 256 442</b>	<b>2 335 832</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 335 832</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	784 982	784 956			784 956
Comptes et prêts à terme	1 423 751	1 498 605			1 498 605
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	47 709	52 271			52 271
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>30 018 238</b>	<b>32 218 327</b>	<b>0</b>	<b>52 971</b>	<b>32 165 356</b>
Créances commerciales	27 132	28 723			28 723
Autres concours à la clientèle	29 420 693	31 584 267			31 584 267
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 533	5 460		5 460	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	33 508	47 511		47 511	
Comptes ordinaires débiteurs	531 372	552 366			552 366
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>403 902</b>	<b>401 259</b>	<b>401 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	207 759	205 832	205 832		
Obligations et autres titres à revenu fixe	196 143	195 427	195 427		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>32 678 582</b>	<b>34 955 418</b>	<b>401 259</b>	<b>52 971</b>	<b>34 501 188</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>19 596 182</b>	<b>19 900 665</b>	<b>0</b>	<b>19 900 665</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	258 539	258 273		258 273	
Comptes et emprunts à terme	19 147 925	19 431 739		19 431 739	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	189 718	210 653		210 653	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>15 048 083</b>	<b>14 942 793</b>	<b>0</b>	<b>14 638 656</b>	<b>304 137</b>
Comptes ordinaires créditeurs	11 782 127	11 781 634		11 781 634	
Comptes d'épargne à régime spécial	304 137	304 137			304 137
Autres dettes envers la clientèle	2 961 819	2 857 022		2 857 022	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>135 441</b>	<b>154 298</b>	<b>67 369</b>	<b>86 929</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>34 779 706</b>	<b>34 997 756</b>	<b>67 369</b>	<b>34 626 250</b>	<b>304 137</b>

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>18 887 274</b>	<b>19 238 939</b>	<b>0</b>	<b>19 238 939</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	68 849	68 679		68 679	
Comptes et emprunts à terme	18 818 274	19 170 260		19 170 260	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	151				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>14 812 088</b>	<b>14 645 249</b>	<b>0</b>	<b>14 645 249</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	10 559 369	10 559 217		10 559 217	
Comptes d'épargne à régime spécial	268 387	268 387		268 387	
Autres dettes envers la clientèle	3 984 332	3 817 645		3 817 645	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>88 283</b>	<b>85 593</b>		<b>85 593</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>33 787 645</b>	<b>33 969 781</b>	<b>0</b>	<b>33 969 781</b>	<b>0</b>

## 8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>72 602</b>	<b>0</b>	<b>72 602</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	72 602		72 602	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>9 727</b>	<b>0</b>	<b>9 727</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	9 727	0	9 727	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	9 727		9 727	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>6 047 358</b>	<b>3 553 082</b>	<b>2 494 276</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	650 789	650 789		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 812 716	2 812 716		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	2 583 853	89 577	2 494 276	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>367 496</b>		<b>367 496</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>6 497 183</b>	<b>3 553 082</b>	<b>2 944 101</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 776 925 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers du 31 décembre 2016).

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>86 963</b>	<b>0</b>	<b>86 963</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	86 963		86 963	
	0			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>13 940</b>	<b>0</b>	<b>13 940</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	13 940	0	13 940	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 940		13 940	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>6 285 685</b>	<b>3 799 829</b>	<b>2 485 856</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	605 245	605 245		
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 095 218	3 095 218		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	2 585 222	99 366	2 485 856	
Créances disponibles à la vente	0			
	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>410 090</b>		<b>410 090</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>6 796 678</b>	<b>3 799 829</b>	<b>2 996 849</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 776 925 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>73 721</b>	<b>0</b>	<b>73 721</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	73 721		73 721	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>351 443</b>		<b>351 443</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>425 164</b>	<b>0</b>	<b>425 164</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>90 494</b>	<b>0</b>	<b>90 494</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	90 494		90 494	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur optio</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>406 898</b>		<b>406 898</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>497 392</b>	<b>0</b>	<b>497 392</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il n'y a pas eu de transfert vers ou à partir du niveau 3.

## 9. Parties liées

- **Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).**

Afin de trouver de nouvelles sources de financement, le groupe Crédit Agricole a créé l'établissement CA Covered Bonds (CA CB) dont le rôle est d'emprunter sur les marchés financiers. CA CB a émis des emprunts garantis par les meilleurs crédits habitats des Caisses régionales. Depuis 2011, CA CB est devenu Crédit Agricole Home Loan SFH (Société de Financement de l'Habitat). La totalité des ressources empruntées par Crédit Agricole Home Loan SFH sur les marchés financiers est transférée aux CR sous forme d'avances spécifiques.

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 1 773,3 millions d'euros en 2016 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 2 465 millions d'euros de créances en garantie.

- **Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) par Crédit Agricole S.A..**

Crédit Agricole S.A souscrit des emprunts auprès de la CRH, garantis par des crédits à l'habitat des Caisses régionales. Ces emprunts bénéficient entièrement aux Caisses régionales sous forme d'avances spécifiques.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 884,2 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 1 328,0 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole S.A..**

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 75,1 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BEI un collatéral de 123,6 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des dépôts et consignations) par Crédit Agricole S.A..**

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile de France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 700,2 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la CDC un collatéral de 567,8 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole S.A..**

CASA a développé un partenariat avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) en matière de financement qui se traduit par la signature d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Cette ligne sera garantie par un apport de collatéral à due concurrence des prêts accordés.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 0,8 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BDCE un collatéral de 3,0 millions d'euros.



## 10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2017

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile de France	Méthode de consolidation	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
				30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Socadif	Intégration Globale	France	Filiale	91,29%	91,29%	91,29%	91,29%
<b>Divers</b>							
52 Caisses Locales	Intégration Globale	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Société Technique de Titrisation *	Intégration Globale	France	Entité structurée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bercy Champ de Mars	Intégration Globale	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bercy Participation	Intégration Globale	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

\*La société Technique de titrisation regroupe les quotes-parts de participation dans les fonds communs de titrisation "FCT Habitat 2015" et " FCT Habitat 2017".

Par ailleurs, la liste des 52 Caisses locales est présentée ci-dessous :

Nom de la Caisse Locale	Siège Social		
Caisse locale d'Argenteuil	85, Avenue Gabriel Péri	95 100	ARGENTEUIL
Caisse locale de Bonnières	24, rue de la République	78 270	BONNIERES
Caisse locale des Bords de Marne	180, Grande Rue Charles de Gaulle	94 130	NOGENT SUR MARNE
Caisse locale de Boulogne St Cloud	16, Boulevard Voltaire	92 130	ISSY LES MOULINEAUX
Caisse locale de Clermont	45, rue de la République	60 600	CLERMONT
Caisse locale de Conflans-Ste-Honorine	8 Place de la Liberté	78 700	CONFLANS STE HONORINE
Caisse locale de Corbeil	16, rue Feray	91 100	CORBEIL
Caisse locale de Créteil	33 avenue Pierre Brossolette	94 000	CRETEIL
Caisse locale du Plateau Briard	41, Av du Général Leclerc	94 470	BOISSY ST LEGER
Caisse locale de Deuil-la-Barre et des communes environnantes	30, rue Charles de Gaulle	95 170	DEUIL LA BARRE
Caisse locale d'Ezanville	10 Ter, Grande Rue	95 460	EZANVILLE
Caisse locale d'Estrées-St-Denis	32, Av des Flandres	60 190	ESTREES ST DENIS
Caisse locale de Fort de Bicêtre	6, avenue Eugène Thomas	94 270	LE KREMLIN BICETRE
Caisse locale de Gonesse	25, Av de Général Leclerc	95 380	LOUVRES
Caisse locale de Houdan	16, Grande Rue	78 550	HOUDAN
Caisse locale de Lassigny	4, rue Saint Crépin	60 310	LASSIGNY
Caisse locale de Levallois	75 rue Voltaire	92 300	LEVALLOIS PERRET
Caisse locale de l'Isle Adam	7, rue de la libération	95 260	BEAUMONT SUR OISE
Caisse locale de la Vallée de l'Yvette	5, Place Charles Stéber	91 160	LONGJUMEAU
Caisse locale de Magny en Vexin	22, rue de Beauvais	95 420	MAGNY EN VEXIN
Caisse locale de Maignelay	4, Place du Général De Gaulle	60 420	MAIGNELAY
Caisse locale de Mantes-la-Jolie	23, Av de la République	78 200	MANTES LA JOLIE
Caisse locale de Saint-Denis	188, Avenue Jean Jaurès	93 000	BOBIGNY
Caisse locale de Marines	3, Place Ernest Peyron	95 460	MARINES
Caisse locale de Maule	29, Place du Général de Gaulle	78 580	MAULE
Caisse locale de Meulan en Yvelines	4, Place Brigitte Gros	78 250	MEULAN
Caisse locale de Montreuil	57, rue de Paris	93 100	MONTREUIL
Caisse locale de Croissy-Montesson	4, Place Paul Demange	78 360	MONTESSON
Caisse locale de Montfort l'Amaury	23, rue de Paris	78 490	MONTFORT L'AMAURY
Caisse locale de Monthéry	9, Place du Marché	91 310	MONTLHERY
Caisse locale de la région de Pontoise	10 Bis, rue Thiers	95 300	PONTOISE
Caisse locale du Pincerais	6, Place de la République	78 300	POISSY
Caisse locale de Sartrouville	80, Avenue Jean Jaurès	78 500	SARTROUVILLE
Caisse locale de la région du Sausseron	10 Bis, rue Thiers	95 300	PONTOISE
Caisse locale du Val de Bièvre	4, Av de la Division Leclerc	92 160	ANTONY
Caisse locale de Paris Concorde	16, rue de la Boétie	75 008	PARIS
Caisse locale de Paris Louvre	16 bis, Boulevard Sébastopol	75 004	PARIS
Caisse locale de Paris Trocadéro	126, rue Saint Charles	75 015	PARIS
Caisse locale de Paris Tour Eiffel	20, rue Hector Malot	75 012	PARIS
Caisse locale de Taverny	21, Av de la Gare	95 150	TAVERNY
Caisse locale de Versailles	7, Place Charost	78 000	VERSAILLES
Caisse locale de Lafayette	60, rue d'Amsterdam	75 009	PARIS
Caisse locale d'Arpajon	99, Grande Rue	91 290	ARPAJON
Caisse locale de Chevreuse	65-67, rue de la Division Leclerc	78 460	CHEVREUSE
Caisse locale de Dourdan	8, rue Émile Renault	91 410	DOURDAN
Caisse locale de la Ferté-Alais	5, rue Brunel	91 590	LA FERTE ALAIS
Caisse locale de Limours	6, rue Félicien Vallet	91 470	LIMOURS
Caisse locale des Deux Vallées	45, Grande Rue	91 720	MAISSE
Caisse locale de Rambouillet	11, rue Gosselin Lenôtre	78 120	RAMBOUILLET
Caisse locale de la région Sud-Essonne	75, Rue Nationale	91 670	ANGERVILLE
Caisse locale de Sceaux	102, rue Houdan	92 330	SCEAUX
Caisse locale d'Étampes	12, Carrefour des Religieuses	91 150	ETAMPES

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2017 la Caisse régionale ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

## **11. Evénements postérieurs à la fin de la période intermédiaire**

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

# **III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2017**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 31 juillet 2017

Courbevoie, le 31 juillet 2017

KPMG Audit FS I

Mazars

Arnaud Bourdeille  
Associé

Franck Boyer  
Associé

## ***IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION***

### Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

- M. Olivier Gavalda, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,  
Le 27 juillet 2017

Olivier Gavalda  
Le Directeur Général